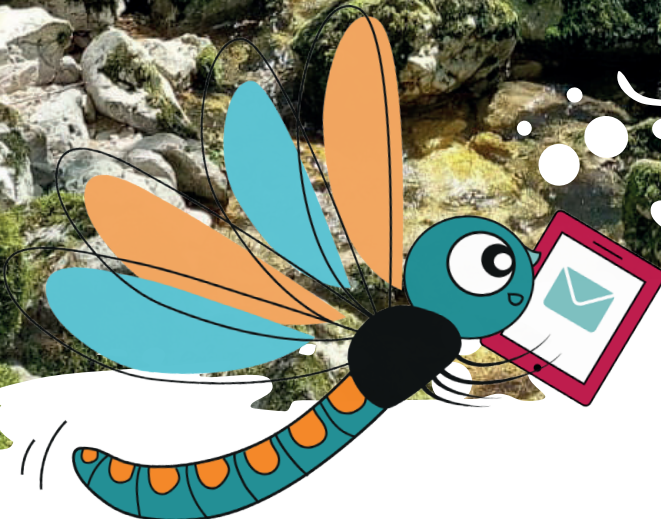


RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

#comprendre
#agir
#évaluer
#avancer



 **SR3A**
Ain Aval & Affluents

LE MOT

DU PRÉSIDENT



L'année 2025 a été marquée par de nombreuses avancées pour le SR3A, mais aussi par des épisodes climatiques rappelant les défis croissants liés à la préservation de la ressource en eau et à l'adaptation du territoire au changement climatique.

Cette année a notamment vu le lancement de la dernière étude d'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) du territoire, consacrée aux affluents du Rhône. Avec cette démarche, l'ensemble des cours d'eau du territoire dispose désormais d'une cartographie des espaces nécessaires à leur bon fonctionnement, un outil essentiel pour préserver durablement les fonctionnalités écologiques des rivières.

L'année 2025 a également été marquée par le lancement de deux projets majeurs de restauration écologique sur l'Oignin à Izernore et le Suran à Val-Suran. Ces opérations illustrent la volonté du syndicat de restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau afin de renforcer leur résilience face aux pressions exercées sur les milieux et aux évolutions climatiques.

Dans le domaine de la prévention des inondations, l'obtention des arrêtés d'autorisation de plusieurs systèmes d'endiguement gérés par le SR3A marque une étape importante dans la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

Autre temps fort de l'année, le lancement du Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif de l'Agence de l'eau destiné à accompagner les actions d'adaptation au changement climatique, de préservation de la ressource en eau et de sobriété des usages.

Enfin, le SR3A a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès du grand public à travers des événements, des sorties nature et la création de nouveaux outils pédagogiques et supports de communication consacrés aux enjeux de l'eau, des milieux aquatiques et des risques naturels.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus, des partenaires et de l'équipe du syndicat pour leur engagement et leur mobilisation tout au long de cette année.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Alain Sicard

SOMMAIRE

Un syndicat, <i>une stratégie</i>	p.4
Présentation de la structure.....	p.4
Des compétences Et des missions.....	p.5
Une manière de faire Les axes de la stratégie.....	p.5
Un syndicat, <i>des équipes</i>	p.6
Une équipe d'élus Les délégués titulaires	p.6
Une équipe technique Les agents	p.7
Acquérir des connaissances, <i>structurer l'action publique</i>	p.8
L'étude prospective Ain Aval 2050.....	p.8
La définition Des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF)	p.8
La gestion du Risque inondation	p.9
Plan d'action Eau et Biodiversité Zone Industrielle Montréal-la-Cluse	p.13
Mise à jour des Plans de Gestion Zones Humides (PGZH)	p.14
Restauration Continuité écologique	p.16
Restauration Lône de Port de Loyes	p.17
Assurer un service de proximité, <i>répondre aux besoins des collectivités</i>	p.18
Du SR3A vers la commune Les animateurs territoriaux	p.18
Apporter une expertise technique Dans les projets de territoire	p.19
Opération d'entretien Des cours d'eau	p.19
Surveillance Des ouvrages en crue	p.20
Interventions Post-crues	p.21
Agir, intervenir, <i>animer les programmes</i>	p.22
Travaux de restauration Oignin à Izernore	p.22
Travaux de restauration Suran à Val-Suran	p.23
Etudes de faisabilité Restaurations écologiques	p.24
Programme d'Etudes Préalables (PEP)	p.25
Schéma d'Aménagement Et de Gestion des Eaux (SAGE)	p.26
Contrat Eau et Climat	p.29
Plan de Gestion De la Ressource en Eau (PGRE)	p.30
Surveiller Les cours d'eau	p.31
Accompagner les acteurs, <i>sensibiliser les citoyens</i>	p.33
Des outils Pour communiquer et sensibiliser.....	p.33
Des formations Pour les agents et les acteurs du territoire.....	p.35
Des animations Pour sensibiliser	p.36
Financer les programmes, <i>bilan comptable</i>	p.38
Continuer sur sa lancée, <i>perspectives 2026</i>	p.39

Un syndicat une stratégie

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) est né en 2018 suite à la fusion de 4 syndicats de rivières : Suran, Lange-Oignin, Albarine et basse rivière d'Ain.

Présentation de la structure

En 2019, il devient le premier syndicat de rivière labellisé **EPAGE, Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau**.

Le SR3A regroupe aujourd'hui **sept intercommunalités** sur l'Ain et le Jura, qui lui ont transféré leurs compétences **GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** – ainsi que certaines missions complémentaires sur son périmètre. Cette organisation permet d'**intervenir à l'échelle du bassin versant**, l'échelle la plus cohérente pour comprendre les enjeux liés à l'eau, anticiper les risques et agir efficacement. Il agit donc pour le maintien et l'amélioration de la qualité écologique des rivières et ripisylves, des lacs et zones humides, la prévention des inondations, la protection et la conservation de la ressource eau. Il mène également des actions d'animation, de sensibilisation et de concertation.

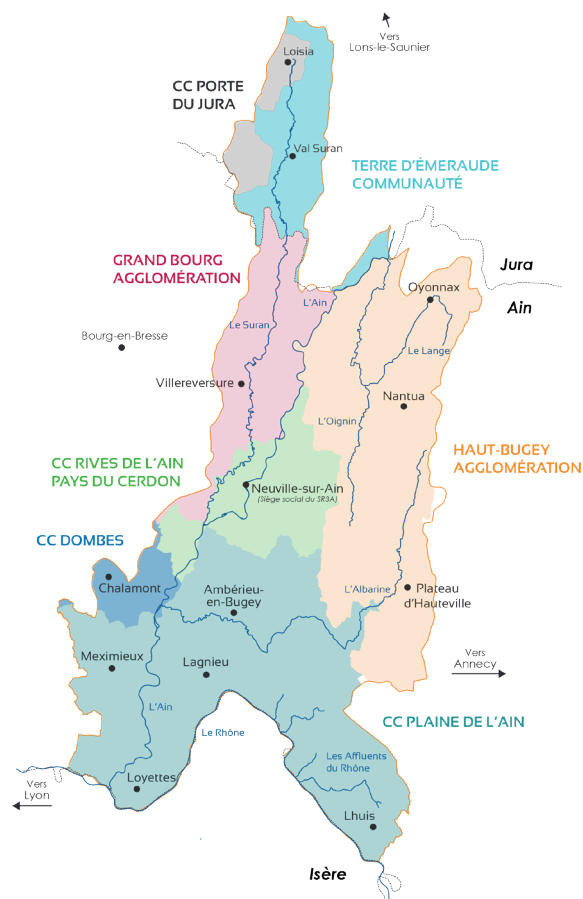
Le **SR3A est financé par la cotisation de ses membres** (communautés de communes et d'agglomérations) et les subventions (Agence de l'eau, conseils départementaux, région, État, Europe). La cotisation est basée sur le nombre d'habitants au prorata du bassin versant. Pour 2025, elle a été de **8,40 €/habitant**.


1 700 km²
de territoire

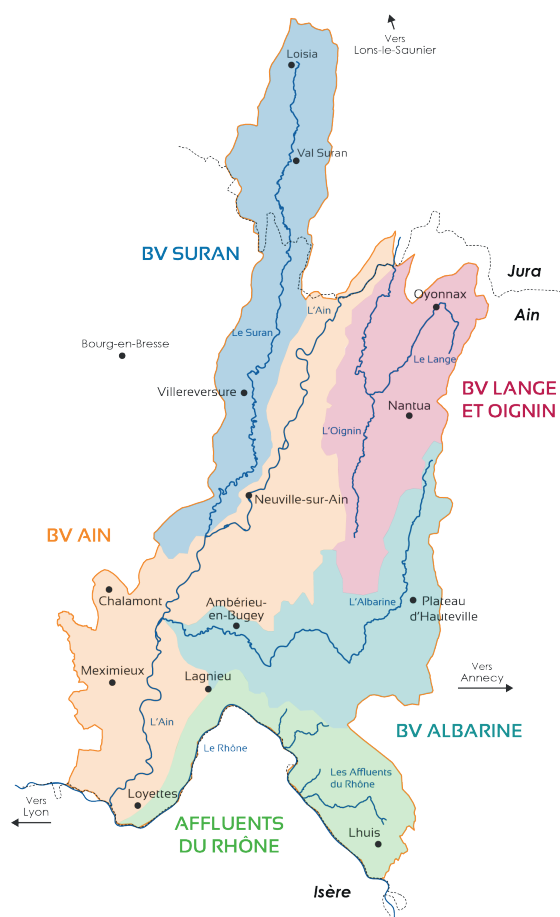

1 300 km
de rivière


163 000
habitants


80 km²
zones humides



7 intercommunalités



5 bassins versants

Des compétences Et des missions

Ce que dit la loi

Sur la base de l'article L211-7 du code de l'environnement, les membres donnent compétence au syndicat pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence sur les bassins-versants de son périmètre.



[En savoir plus](#)

GEMA

Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques



Restauration, entretien et préservation des cours d'eau, des zones humides, de l'ensemble des milieux aquatiques et de leur biodiversité

PI

Planifier, anticiper et prévenir les inondations



Identifier les zones à risque, élaborer des stratégies locales, coordonner les actions, engager des travaux et assurer la gestion des ouvrages de protection

PROSPECTIVE

Surveiller et gérer la ressource en eau



Surveiller les cours d'eau, la quantité et la qualité des ressources, anticiper les périodes de sécheresse et favoriser un usage équitable de l'eau pour les différents usages

INFORMER ET SENSIBILISER

Contribuer à la connaissance scientifique des milieux aquatiques et mener des actions pédagogiques auprès des habitants et des usagers

Une manière de faire Les axes de la stratégie



Un syndicat des équipes

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents est administré par un comité syndical, placé sous la conduite du président, composé en 2025 de 37 délégués titulaires et 37 suppléants.

Une équipe d'élus Les délégués titulaires

Grand Bourg Agglomération :

- Marc BAVOUX, Danielle GUILLERMIN, Bernard PRIN

Communauté de Communes de la Dombes :

- Jean-Pierre HUMBERT, Dominique LAMY

Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :

- Estelle BARBARIN, Daniel BÉGUET, Alain BEL, Gilbert BOUCHON, Hélène BROUSSE, Philippe DEYGOUT, Jean-Pierre GAGNE, Bernard GUERS, Elisabeth LAROCHE, Gisèle LEVRAT, Florian MALARD, Jean PEYSSON, Marie-Céline RAY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Fabien THOMAZET

Communauté de Communes Porte du Jura :

- Claude GRÉA

Terre d'Émeraude Communauté :

- Rémy BUNOD, Jean-Luc GUERIN

Communauté de Communes Rive de l'Ain Pays du Cerdon :

- Alain SICARD, Béatrice de VECCHI, Michel FLOQUET, Frédéric MONGHAL

Haut-Bugey Agglomération :

- Alain AUBOEUF, Laurent COMTET, Dominique DELAGNEAU, Marianne DUBARE, Noël DUPONT, Sébastien GUINET, Julien ISSARTEL, Stéphane MARTINAND, Fabrice MONACI, Étienne RAVOT

Le **bureau exécutif**, composé de 11 membres, **prépare les décisions du comité syndical**. Il est constitué du président et de ses quatre vice-présidents ainsi que de Daniel BÉGUET, Hélène BROUSSE, Dominique DELAGNEAU, Jean-Luc GUERIN, Jean-Pierre HUMBERT et Stéphane MARTINAND.



Alain SICARD
Président



Bernard PRIN
Vice-président Suran



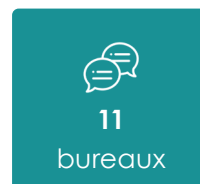
Jean PEYSSON
Vice-président
Albarine - Affluents
du Rhône



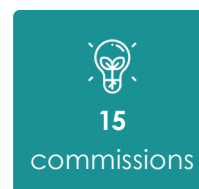
Jean-Pierre GAGNE
Vice-président
Basse Vallée de l'Ain -
Rhône



Noël DUPONT
Vice-président
Lange-Oignin



Les délégués suppléants



Une équipe technique

Les agents

En 2025, le SR3A a procédé à une restructuration de ses services afin de les organiser en pôles.



Matthieu MOËS Directeur général des services

PÔLE PROSPECTIVE - PLANIFICATION



Anne-Claude FERRY -

Responsable

Directrice adjointe

Cellule technique SAGE



Béatrice LEBLANC - Chargée de projet SAGE - pilotage du SAGE / Animatrice de la CLE



Anna BIARROTE - Chargée de mission SAGE



Gaëla LE BÉCHEC - Chargée de projet ressources en eau



Émilie GENELOT - Chargée de projet Biodiversité - urbanisme - agriculture

PÔLE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES



Cyril FRÉQUELIN - Responsable

Animateur territorial Lange-Oignin, Suran



Anne-Laure PARCOLLET - Animatrice territoriale rivière d'Ain et affluents, Rhône et petits affluents



Clarisse JUDES - Animatrice territoriale Albarine



Mickaël LE GALL - Chargé de projet Zones Humides



Benjamin TROTET - Chargé de projet Référent thématique Entretien

PÔLE PRÉVENTION DES INONDATIONS



Franck RÉMOND - Responsable

Chargé de projet PI



Morgane VÉDÈRE-MERCADIER -

Animatrice PAPI-PEP



Lucas PERREAL -

Chargé de mission inondation

PÔLE ADMINISTRATIF



Carole SORIA - Responsable

Comptable



Mathilde BUFFAVAND -

Assistante administrative



Stéphanie BOUTEILLE -

Chargée de mission marchés publics

COMMUNICATION - GÉOMATIQUE



Manon GILBERT - Chargée de projet communication



Willy BERTIN - Chargé de projet géomatique-analyste

Il nous a quitté en 2025 pour de nouvelles aventures professionnelles :



Nicolas VOISIN

Chargé de projet
Référent Zones Humides

En 2025, 1 stagiaire rémunéré :

• **Thomas COCHET**, étudiante en Master 2 Gestion de l'Environnement (GESTE), en charge du suivi multi-paramètres de la basse rivière d'Ain et soutien technique à la cellule d'alerte estivale pendant 6 mois auprès de Gaëla LE BÉCHEC

» Acquérir des connaissances structurer l'action publique



L'étude prospective Ain Aval 2050

La démarche prospective "Ain aval 2050" portée par le SR3A est une réponse aux attentes et aux préoccupations des usagers de l'eau et des habitants vis-à-vis de l'impératif d'une adaptation face au changement climatique. Elle vise à accompagner l'ensemble des acteurs pour, collectivement, **définir une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique à l'horizon 2050** et mettre en œuvre un plan d'actions opérationnelles.

L'étude Ain Aval 2050 s'est terminée au 1^{er} trimestre 2025 après 21 mois d'échanges et de concertation afin de réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique et réfléchir à une stratégie d'adaptation. Un **plan d'actions 2025-2030 contenant 49 fiches actions** a été élaboré. Ces dernières seront déclinées dans les plans et programmes du syndicat.

49 actions
pour



- limiter l'artificialisation des sols
- préserver les ressources en eau
- sécuriser l'alimentation en eau potable
- renforcer la résilience des milieux aquatiques
- prévenir les situations de crise liées à la sécheresse ou aux inondations

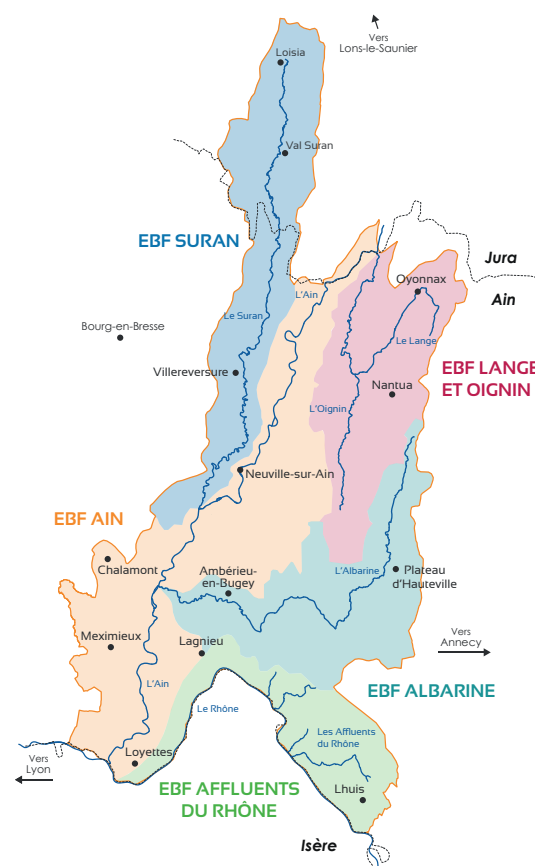
La définition Des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF)

L'objectif principal de cette démarche est d'identifier et de cartographier les Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau, afin de préserver leurs fonctionnalités écologiques et de garantir leur bon état à long terme.

Dans cette perspective, le SR3A a engagé depuis plusieurs années un **travail de cartographie des EBF sur l'ensemble de son territoire**. À ce jour, 5 EBF, correspondant aux différents bassins versants, ont été définis afin d'assurer une couverture complète du territoire.

L'élaboration de ces EBF s'est appuyée sur une **démarche de concertation associant les acteurs locaux**. Cette co-construction a permis de définir des EBF concertés qui visent à **trouver un équilibre durable entre les besoins de la rivière et les activités humaines** (agriculture, habitat, infrastructures, activités économiques).

Ces périmètres ont vocation à alimenter les documents de planification, notamment le SAGE, et à favoriser une meilleure prise en compte du fonctionnement des cours d'eau dans les documents d'urbanisme.



Les différents EBF se situent actuellement à des niveaux d'avancement variés. Les EBF du Lange-Oignin et du Suran sont actuellement dans leur phase opérationnelle, avec la mise en œuvre des programmes d'actions et la réalisation des travaux prévus.

EBF BASSIN VERSANT DE L'ALBARINE

Concertation sur les périmètres - partie aval (à partir de Chaley) :

En 2025, la démarche EBF de l'Albarine s'est poursuivie avec un atelier de concertation organisé à Torcieu le 27 mai. Cette rencontre a réuni les élus et les acteurs du secteur aval du bassin versant afin d'échanger sur les périmètres EBF nécessaires et optimaux, puis de construire collectivement un périmètre concerté.

Le programme d'actions :

Un atelier de concertation s'est tenu le 17 octobre 2025 à Argis. Il portait sur les actions à inscrire dans le programme d'actions à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Albarine. Les échanges ont permis d'échanger sur les actions proposées, leur contenu opérationnel, les secteurs concernés, les objectifs recherchés, les contraintes locales et les conditions de mise en œuvre. Des rencontres spécifiques ont également été organisées avec certains acteurs de terrain directement concernés par les fiches actions, afin d'ajuster les propositions et de mieux intégrer les réalités locales.

EBF RIVIÈRE D'AIN ET SES PETITS AFFLUENTS

(du barrage de Coiselet à la confluence avec le Rhône)

Le diagnostic des cours d'eau :

Les 10 et 11 avril 2025, 3 ateliers de concertation ont été menés par le SR3A à Villieu-Loyes-Mollon, Jujurieux et Hautecourt-Romanèche, afin de partager les éléments de diagnostic de chaque secteur (état des cours d'eau, dégradations observées, éléments de connaissance des acteurs locaux, ...). Cela a permis d'enrichir le diagnostic et de présenter l'état des cours d'eau. Le comité de pilotage du 13 mai 2025 à Château-Gaillard a entériné cette 1^{ère} phase.

Les périmètres EBF :

Les 21 et 22 mai 2025, 3 ateliers de concertation ont été menés par le SR3A à Villieu-Loyes-Mollon, Pont-d'Ain et Cize, afin d'échanger sur les périmètres EBF proposés par le bureau d'études. Une première version a ensuite été présentée lors du COPIL du 23 septembre 2025. Par la suite, des rencontres ont eu lieu avec plusieurs mairies et la profession agricole jusqu'à la fin de l'année 2025 afin d'échanger précisément sur leur territoire et leurs enjeux. Ainsi, les périmètres ont été retravaillés en fonction de toutes les remarques récoltées, et la version finale a été validée en début d'année 2026.

Le programme d'actions :

Les 10 et 11 décembre 2025, 3 ateliers de concertation ont été menés par le SR3A à Villieu-Loyes-Mollon, Pont-d'Ain et Cize. Lors de ces ateliers à destination de la profession agricole, la problématique et les actions de restauration proposées ont été présentées, secteur par secteur. Ce moment d'échange a aussi permis de recueillir leurs attentes, différentes selon les territoires, et d'adapter les actions selon les usages et les acceptations locales. En effet, il est entendu que les projets peuvent être adaptés selon l'usage sur les parcelles et qu'ils ne seront menés sur le terrain qu'avec l'accord des propriétaires et des exploitants.

EBF AFFLUENTS DU RHÔNE

Le SR3A a initié en 2025 une étude similaire sur les Affluents du Rhône. Ce territoire comprend les affluents rive droite du Rhône de Lhuis à Saint-Vulbas (16 communes). Il présente à la fois des milieux très préservés, comme la Pernaz, et des espaces naturels sensibles comportant des espèces remarquables (écrevisses à pattes blanches, sonneur à ventre jaune...), mais aussi des milieux dégradés par l'agriculture ou l'urbanisation.

Une phase de diagnostic (pression - état) et de délimitation des enveloppes techniques (à partir des connaissances historiques et terrain à été entreprise) au second semestre 2025. L'objectif sera, en 2026, de partager ces éléments en atelier de concertation avec les élus et les acteurs locaux, puis de définir un programme d'actions pour les années à venir.

» Acquérir des connaissances structurer l'action publique



La gestion du Risque inondation

LES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENTS

Un système d'endiguement se compose d'une ou plusieurs digues conçues pour **défendre une zone protégée contre les inondations jusqu'à un niveau de crue défini** : le niveau de protection. Un système d'endiguement doit répondre à la réglementation en vigueur et être classé en fonction du nombre de personnes se trouvant dans la zone protégée par ce dernier. **Le GEMAPIEN, est la seule entité à pouvoir définir et gérer un système d'endiguement.** Il veille notamment à sa surveillance, son entretien et son suivi réglementaire.

Le SR3A gère 6 systèmes d'endiguement (SE)

- SE de la Sarsouille à Oyonnax
- SE de Montréal-la-Cluse
- SE des Léchères à Brion
- SE du bras de décharge de l'Oignin à Brion
- L'aménagement hydraulique du Borrey à Maillat
- SE de Morette et Bottière à Pont-d'Ain

≈ 8 km de digues
≈ 4 000 habitants protégés

Pour des occurrences de crue
allant de Q5 à Q30



Aménagement hydraulique de Maillat à Brion

L'année 2025 a été marquée par plusieurs **étapes administratives importantes**, avec la réception des arrêtés d'autorisation des systèmes de Morette et de Bottière en mars 2025, puis de celui du système des Léchères en juillet 2025. Les arrêtés concernant les systèmes de la Sarsouille et de Montréal-la-Cluse ont quant à eux été reçus en décembre 2025. Le classement du système d'endiguement du bras de décharge de Brion et de l'aménagement hydraulique de Maillat devraient être obtenus en 2026.

Afin d'**assurer la maîtrise foncière de ces ouvrages**, un dossier de demande d'instauration d'utilité publique a été déposé en mai 2025. L'arrêté préfectoral de mise en place d'une servitude a été signé le 20 avril 2026. **Il permet au SR3A d'intervenir en tout temps sur les terrains des digues et impose aux propriétaires de n'entreprendre aucune action pouvant impacter l'intégrité de la digue.**

Occurrence de crue : Indique à quelle fréquence une crue est susceptible de se produire. Une crue Q5 a une chance sur 5 de se produire chaque année, une crue Q10 une chance sur 10, et une crue Q30 une chance sur 30.

LES SCHÉMAS DE GESTION INTÉGRÉ DU RISQUE INONDATION

Les schémas de gestion intégrée permettent de produire une analyse hydrologique et hydraulique des bassins versants, de cartographier les zones inondables et d'évaluer la vulnérabilité des enjeux exposés, permettant ainsi de **définir un scénario d'aménagement adapté au niveau de vulnérabilité du secteur, tout en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.**

Deux schémas de bassins versants étaient à l'étude en 2025 :

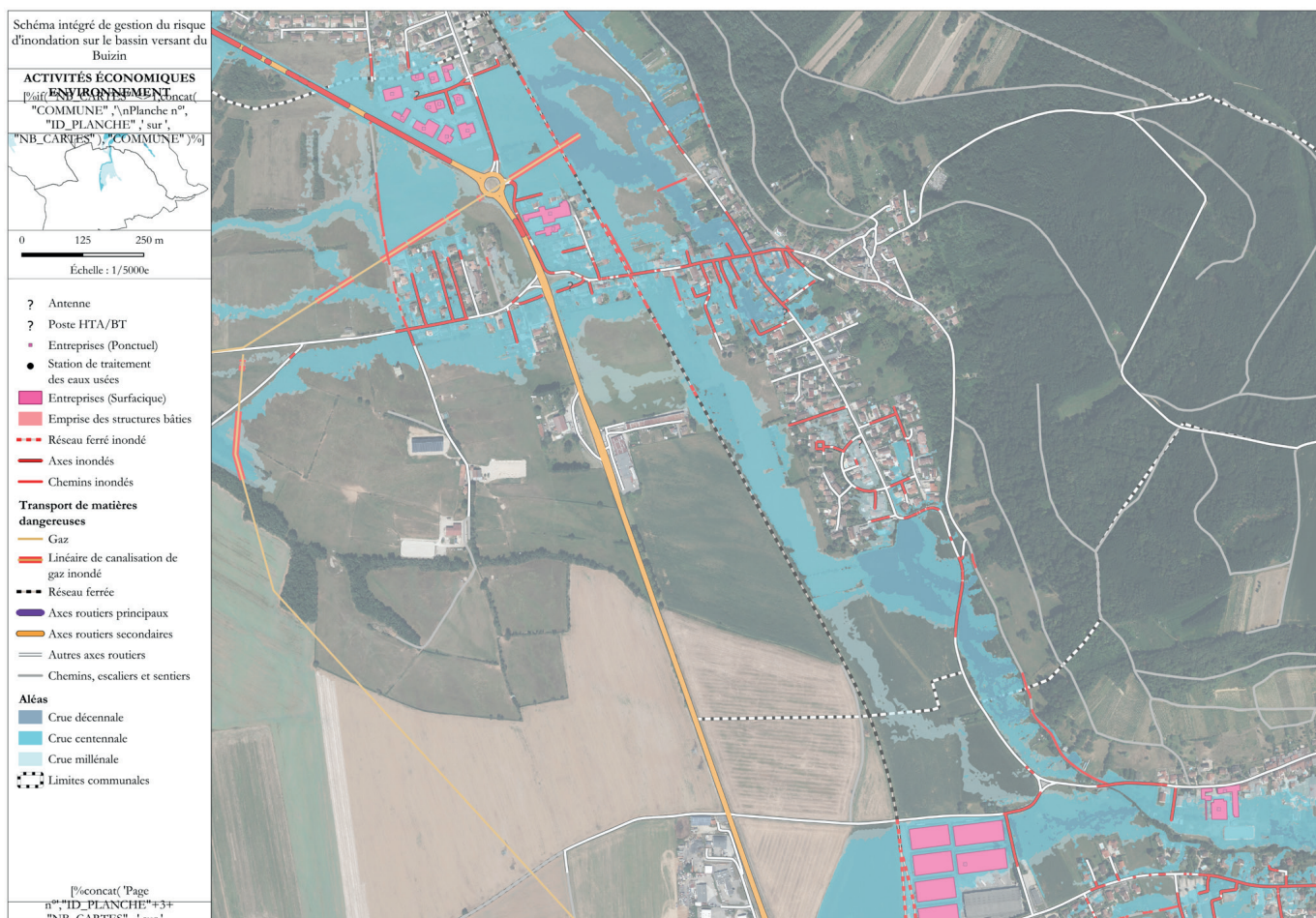
- **Le Buizin :**

Le schéma de gestion intégrée du risque inondation sur le bassin versant du Buizin a été initié en 2024. Depuis son lancement, l'étude a permis d'affiner la connaissance de l'aléa inondation, d'évaluer la fragilité des berges perchées du Buizin (avec notamment des sondages géotechniques), d'évaluer les risques de rupture de ces berges, d'estimer les dommages liés à différentes occurrences de crues et d'établir différents scénarios d'aménagement du bassin versant, adaptés à la vulnérabilité, et à l'état des berges.

Deux secteurs d'intervention distincts ont été identifiés :

- Secteur du Buizin historique dans Vaux-en-Bugey
- Secteur du Buizin aménagé et perché à la sortie de Vaux-en-Bugey jusqu'à sa confluence avec l'Albarine.

Les études de faisabilité de ces scénarios d'aménagement se poursuivront en 2026.



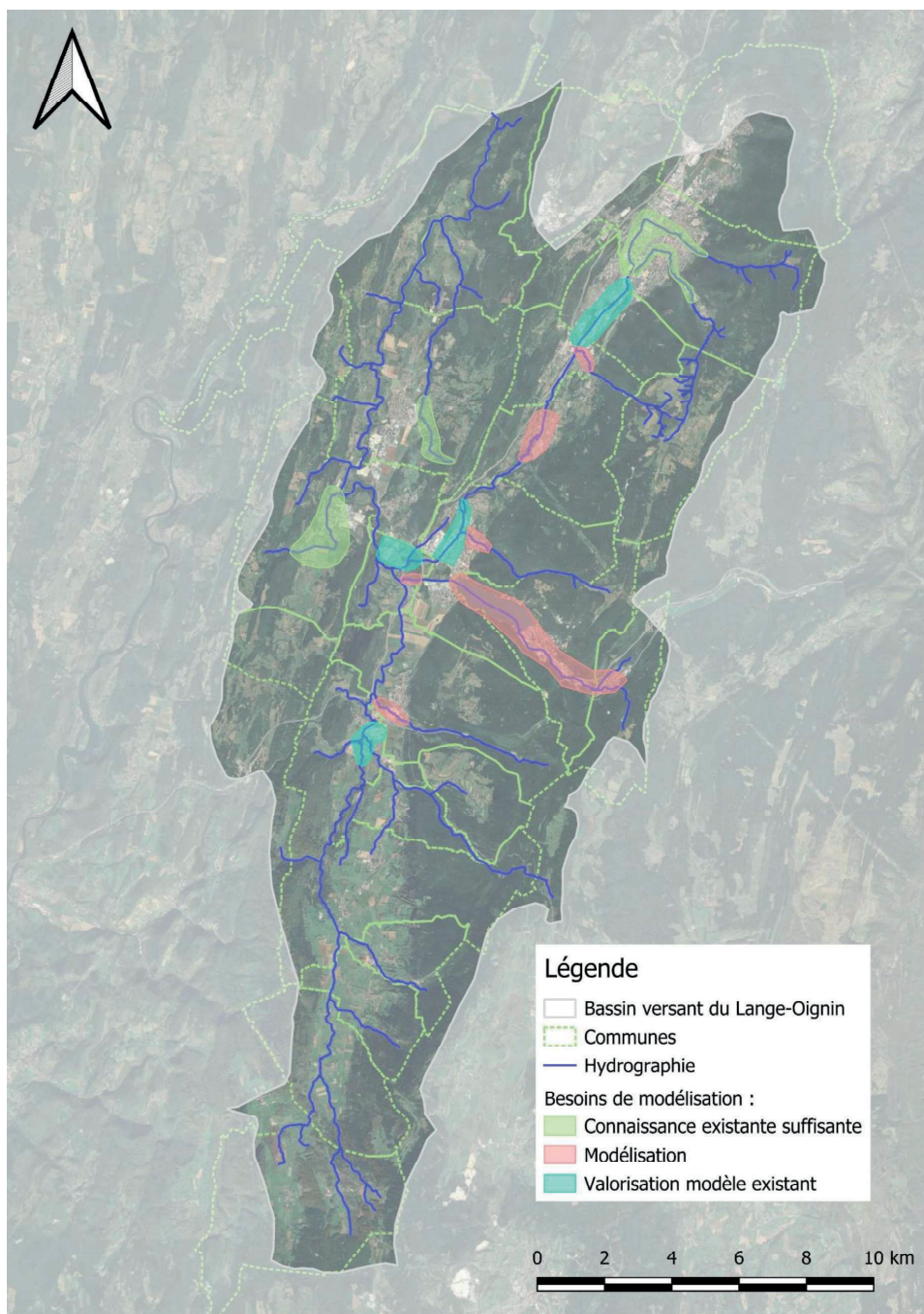
Carte de vulnérabilité des activités économiques et des voies de circulation au risque inondation

» Acquérir des connaissances *structurer l'action publique*



- **Le Lange-Oignin :**

Le marché du schéma de gestion intégré du risque inondation sur le bassin versant du Lange-Oignin a été signé en avril 2025. La première phase de l'étude, consacrée à l'état des lieux du territoire, s'est achevée à la fin de l'année 2025. Elle a été suivie par le démarrage de la deuxième phase, dédiée aux analyses hydrologiques et hydrauliques. Les résultats de l'état des lieux ont été présentés aux élus lors d'un comité de pilotage organisé en septembre 2025. L'étude se poursuivra tout au long de l'année 2026 et jusqu'en mars 2027.



Carte des zones étudiées dans le cadre du schéma du Lange-Oignin

Plan d'action Eau et Biodiversité

Zone Industrielle Montréal-la-Cluse

Dans un contexte marqué par le changement climatique et l'accélération de l'érosion de la biodiversité au cours des dernières décennies, les pratiques d'aménagement du territoire doivent évoluer afin de mieux intégrer ces enjeux environnementaux. C'est dans cette perspective que le SR3A a engagé une **réflexion sur une nouvelle approche de la gestion de l'eau et de la biodiversité en site urbain**.

La zone industrielle de Pré-Luquain, qui couvre près de 86 hectares, regroupe des bâtiments industriels, des infrastructures de transport et de gestion des eaux pluviales, ainsi que des prairies humides et des cours d'eau. Afin d'identifier les leviers d'amélioration et de préservation de ces milieux, le SR3A a lancé en 2023 une démarche visant à élaborer un **plan d'actions « Eau et Biodiversité »**.

Cette étude s'est articulée autour de **quatre phases principales** :

- Réalisation d'un état des lieux du site
- Élaboration d'un diagnostic transversal
- Définition des enjeux et des objectifs
- Construction d'un plan d'actions opérationnel

Les **objectifs retenus** dans le cadre de ce plan d'actions sont les suivants :

- Préserver et renforcer la biodiversité associée au bocage, aux espaces urbanisés et aux zones humides, notamment en favorisant la perméabilité écologique, la libre circulation de la faune et la mise en place d'habitats de substitution
- Anticiper les effets du changement climatique, par exemple au travers de la collecte et de la réutilisation des eaux pluviales
- Mettre en œuvre des actions transversales telles que la végétalisation des bâtiments ou la renaturation des zones humides
- Déployer des actions d'accompagnement, notamment en matière de suivi du programme et de sensibilisation des acteurs.



Localisation de la zone industrielle de Montréal-la-Cluse

Plusieurs maîtres d'ouvrage ont été identifiés pour la mise en œuvre de ces actions, parmi lesquels le SR3A, Haut-Bugey-Agglomération ainsi que les propriétaires fonciers concernés.

L'ensemble de la démarche a reposé sur une concertation avec l'ensemble des acteurs identifiés au sein du site d'études notamment par le biais de café rencontre avec les industriels.

» Acquérir des connaissances structurer l'action publique



Mise à jour des Plans de Gestion Zones Humides

HORS PLATEAU D'HAUTEVILLE

- ENS des gorges de l'Oignin

Suivi de l'avifaune :

En 2025, un suivi de l'avifaune a été réalisé sur le secteur des Charmines afin d'**actualiser les données acquises lors des précédentes prospections**. Au total, **36 espèces ont été recensées**, dont 30 présentant un statut de reproduction certain, probable ou possible. Parmi ces espèces, on distingue les cortèges suivants :

- **Espèces des eaux courantes et des berges** (Canard colvert, Harle bièvre, Grand Cormoran, Martin-pêcheur d'Europe, Bergeronnette des ruisseaux et Cincle plongeur)
- **Espèces de la strate arbustive ou arborée** (mésanges, Pouillot véloce, Fauvette à tête noire, ...)

Suivi du Sonneur à ventre jaune :

Dans le cadre du plan de gestion de l'ENS mis en œuvre par le SR3A, le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) fait l'objet d'un suivi sur quatre secteurs depuis 2022.

Le **secteur des Charmines demeure le principal noyau de population de l'espèce**, avec l'observation de l'ensemble des stades de développement (pontes, têtards, subadultes et adultes) au niveau des vasques présentes dans le lit mineur ainsi qu'à proximité immédiate de celles-ci. Toutefois, ce secteur est également **soumis à une forte fréquentation estivale**, qui perturbe la quasi-totalité des vasques favorables à l'espèce.



Sonneur à ventre jaune

Le **site des Deux Prés constitue un second noyau de population**, l'espèce étant observée dans des ornières de chemins forestiers.

À l'inverse, **aucun individu n'a été contacté en 2025 sur les secteurs de Chassagne et du Torrey**. Cette absence pourrait être liée à la fermeture progressive des habitats favorables pour le premier et à des conditions hydrologiques moins propices pour le second.

- **Marais de Bellignat (Bellignat), marais de Talloure (Groissiat et Martignat), marais des Lèches (Ceignes) et forêt alluviale de Fangoux (Douvres et Ambérieu-en-Bugey)**

En 2025, le SR3A a engagé la **révision des plans de gestion du marais de Bellignat et du marais des Lèches**, ainsi que l'**élaboration de nouveaux plans de gestion pour le marais de Talloure et la forêt alluviale de Fangoux**. Ces documents, établis pour une durée de cinq ans, visent à **définir les objectifs de conservation et les actions de gestion à mettre en œuvre sur chaque site**.

Une réunion de concertation organisée le 15 décembre 2025 a permis de partager le diagnostic écologique des quatre sites, d'identifier les usages locaux et d'évaluer leur compatibilité avec les enjeux environnementaux. Cette phase a également conduit à la définition et à la validation des principaux objectifs de gestion. L'élaboration du programme d'actions opérationnel constituera la prochaine étape de la démarche.



Espèces patrimoniales, Marais de Bellignat : Aconit napel, Fritillaire pintade, Ophioglosse commun

ZONES HUMIDES DU PLATEAU D'HAUTEVILLE

• Site Ramsar : Brénod

L'ENS de Brénod, situé sur les communes de Brénod, Champdor-Corcelles et Haut-Valromey, s'étend sur 309 hectares, dont 209 hectares de zones humides réparties sur treize sites. **Labellisé ENS depuis 2016, il a également intégré le réseau Ramsar en 2024**, reconnaissant ainsi son intérêt écologique à l'échelle internationale.

L'année 2025 a marqué la **mise en œuvre du nouveau plan de gestion 2024-2028**. Dans ce cadre, une **synthèse du fonctionnement hydraulique des marais de la Gruyère et de Roche, ainsi que de la tourbière de Montoux, a été réalisée**. Celle-ci a mis en évidence un manque de données sur les niveaux de nappe, conduisant à la programmation d'un suivi piézométrique en 2026 avec l'installation de 16 points de mesure. Ces travaux visent à améliorer les connaissances nécessaires à la définition des futures actions de gestion et de restauration des zones humides.

• Thézillieu, Jarine, Dovray, Praille

En 2025, le SR3A a engagé la **révision des plans de gestion des ENS de Thézillieu et du marais en Jarine, ainsi que l'élaboration de nouveaux plans de gestion pour les marais de la Praille et de Dovray**.

Les phases de diagnostic, de concertation locale et de validation des orientations de gestion ont été conduites au cours de l'année, permettant d'identifier les enjeux écologiques, les usages présents et les principaux leviers d'action. L'élaboration des programmes d'actions opérationnels constitue la prochaine étape.

Par ailleurs, une **synthèse du fonctionnement hydraulique du marais en Jarine a été réalisée**. Celle-ci a mis en évidence la nécessité de renforcer le suivi des niveaux de nappe par l'installation de sept piézomètres, afin d'améliorer les connaissances nécessaires à la gestion du site.



Acquérir des connaissances *structurer l'action publique*

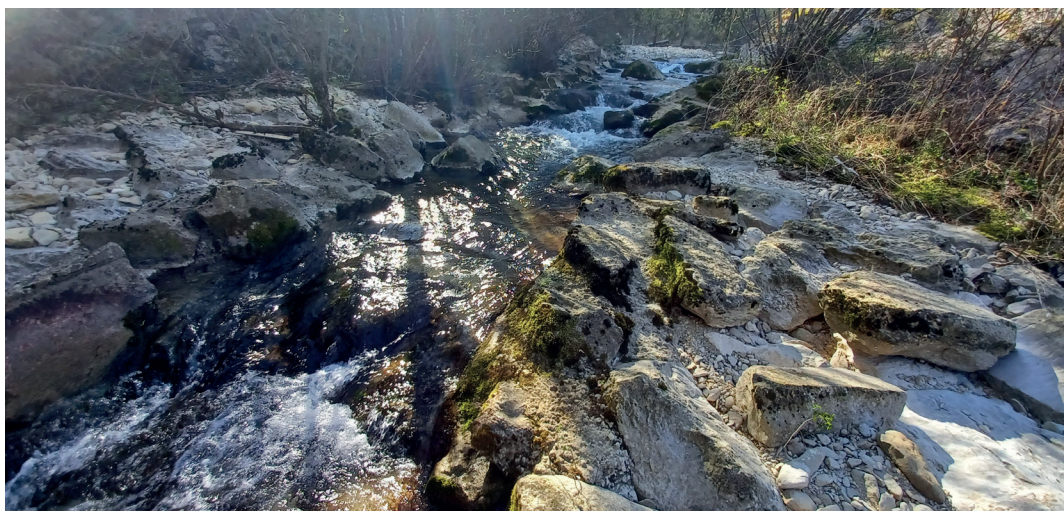


Restauration *Continuité écologique*

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le SR3A a porté en 2025 une étude pour réaliser une action visant la « Restauration de la continuité écologique ». Ce projet fait suite à la déclinaison opérationnelle de la stratégie « continuité écologique » du SR3A concernant l'**ensemble des ouvrages ROE (Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement)** identifiés sur notre territoire.

Ainsi, en 2025, **deux sites ont fait l'objet** d'un travail de diagnostic et d'élaboration de scénarios d'aménagement, aboutissant au choix d'une solution technique pour chacun des ouvrages :

- l'ouvrage d'alimentation des bassins écrêteurs du Lange, à **Geilles (Oyonnax)**



Rampe à restaurer © FP-ETC

- au droit du pont communal de Covetan sur le Landeyron à l'entrée de **Montréal-la-Cluse**



Chute à rendre franchissable © FP-ETC

Les travaux sont programmés pour la fin d'été 2026. Une concertation étroite s'est engagée en amont de la réflexion auprès des services de l'État, des propriétaires riverains, du monde de la pêche et des communes associées.

Restauration

Lône de Port de Loyes

Dans le cadre du projet de restauration de la lône de Port des Loyes, **plusieurs études écologiques ont été menées en 2025 afin d'établir un état initial des enjeux, adapter le projet à ceux-ci et alimenter les dossier réglementaire environnementaux** (dossier Loi sur l'eau, dossier incidence Natura 2000 et dossier de dérogation espèces protégées).

Les prospections ont mis en évidence une **richesse biologique notable**, avec 29 espèces d'oiseaux recensées, dont plusieurs espèces patrimoniales, ainsi qu'une ripisylve favorable à la faune cavicole et aux chauves-souris. Près de 30 arbres-gîtes ont notamment été identifiés.

Les inventaires ont également confirmé la présence de 3 espèces d'amphibiens, dont le Triton palmé en effectifs importants, ainsi que 9 espèces de libellules. Les résultats montrent toutefois un fonctionnement écologique altéré pour ces dernières.

Enfin, la cartographie des stations de Renouée du Japon et le recensement de nombreux indices de présence du Castor d'Europe ont complété l'état des lieux écologique du site, **confirmant l'intérêt écologique fonctionnel de la lône et de ses berges alluviales.**



Bois rongé par un castor



Assurer un service de proximité répondre aux besoins des collectivités



Du SR3A vers la commune

Les animateurs territoriaux

Le SR3A compte **trois animateurs territoriaux chargés de l'animation des territoires**. Leur action s'inscrit dans la stratégie de proximité portée par les élus du syndicat. Interlocuteurs privilégiés des collectivités, usagers et partenaires, ils assurent le lien entre le SR3A et les acteurs locaux, tout en favorisant une meilleure prise en compte des enjeux et besoins locaux.

Dans ce cadre, l'animation territoriale assure une mission d'appui auprès des collectivités à travers :

- Déplacements sur le terrain pour appui - conseil technique
- Aide à la rédaction de dossiers réglementaires, par exemple pour la réalisation de travaux
- Renseignements sur le contexte réglementaire, les droits et devoirs des propriétaires riverains

AIN RHÔNE ET AFFLUENTS



Anne-Laure PARCOLLET
06.77.54.93.37
annelaure.parcollet@ain-aval.fr

SURAN LANGE ET OIGNIN

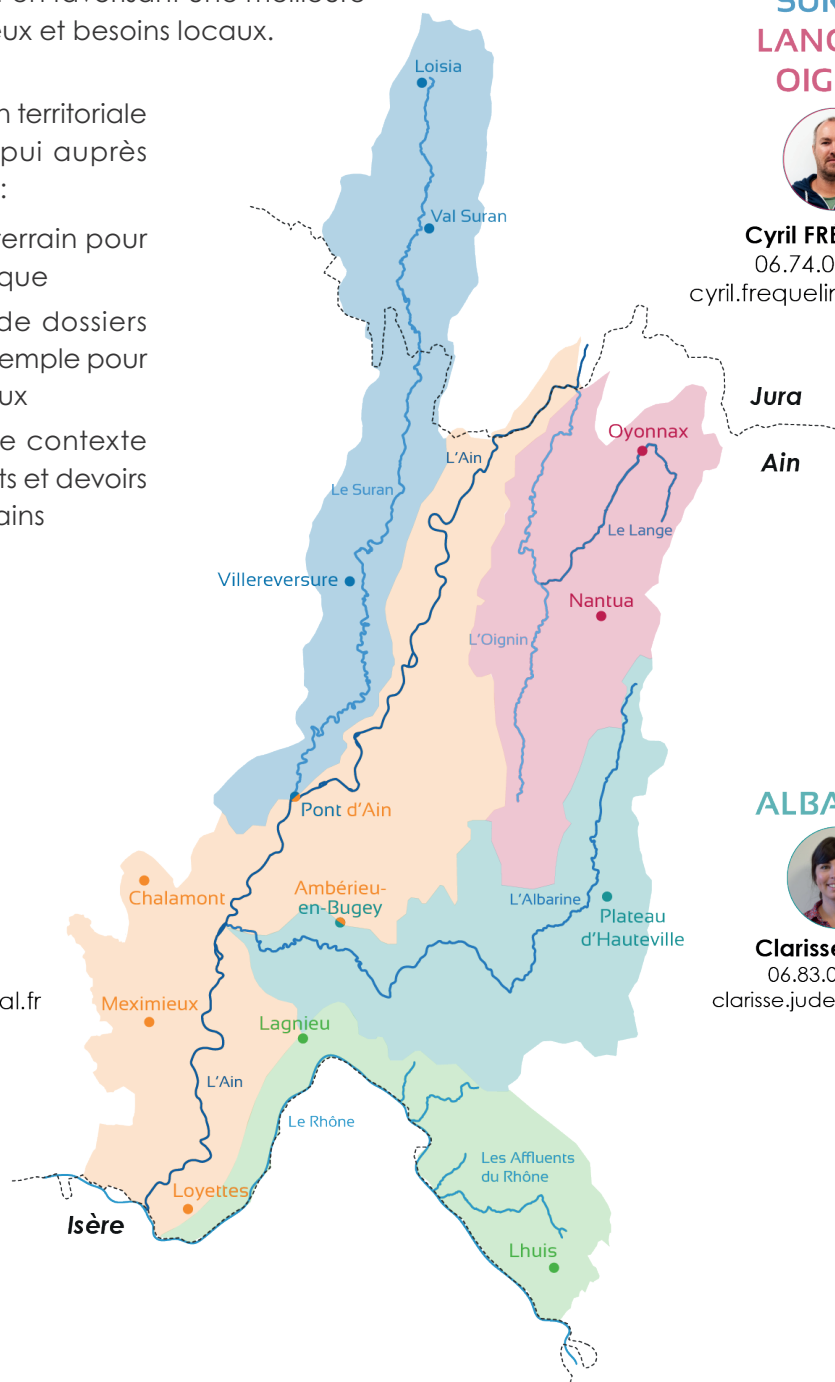


Cyril FRÉQUELIN
06.74.07.39.78
cyril.frequelin@ain-aval.fr

ALBARINE



Clarisse JUDES
06.83.02.89.37
clarisse.judes@ain-aval.fr



Apporter une expertise technique

Dans les projets de territoire

En 2025, le SR3A a poursuivi son **accompagnement des collectivités et autres porteurs de projets**, afin d'assurer la prise en compte des enjeux liés à l'eau et à la biodiversité sur le territoire.

À ce titre, le syndicat a formulé des avis sur plusieurs documents de planification :

- **Révision de SCOT** : Pays Lédonien, Grand-Bourg Agglomération.

Le SCOT BUCOPA est quant à lui en cours de révision, et plusieurs notes de synthèse ont été fournies, sur les problématiques majeures de la basse vallée de l'Ain que sont la dynamique fluviale¹, les connaissances quantitatives sur la ressource en eau et celles disponibles sur les prélèvements.

- **Révision du PLUiH** : Haut-Bugey Agglomération
- **Révision de PLU** : Villieu-Loyes-Mollon, Torcieu, Sainte-Julie, Priay, Douvres, Vaux-en-Bugey et Briord. Mise en compatibilité du PLU de Poncin avec un projet de champ photovoltaïque.

En parallèle, des **portés à connaissances et échanges** ont eu lieu dans le cadre de gros projets d'infrastructures, comme la future conduite d'hydrogène (projet HY-FEN), ou encore la recherche de mesures compensatoires aux impacts des futurs EPR.

Par ailleurs, des **avis techniques** ont été également rendus sur des projets d'aménagement (reprise d'enrochement, ventes de propriétés présentant des milieux humides, passage de câbles souterrains par ENEDIS, ...).

Le SR3A a enfin **participé à plusieurs démarches territoriales en tant que partenaire**, notamment dans le cadre du Plan Paysage porté par la Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.

¹ Données sur l'évolution de la dynamique fluviale de la rivière d'Ain sur la période 1999-2021

Opération d'entretien

Des cours d'eau

Afin d'assurer la continuité des opérations d'entretien sur le Suran et ses affluents, le SR3A a recruté à l'automne 2025 l'entreprise Tella Environnement :

- Nivigne-et-Suran : **plantations sur plus de 500 mètres linéaires** de berges en prairies pâturées, accompagnées de la mise en place d'équipements agricoles.
- Neuville-sur-Ain : **retrait d'embâcles** au niveau des ponts.

Les travaux d'entretien se sont également poursuivis sur le reste du territoire avec les entreprises YM Entreprise et T. Chassagne :

- Albarine : **découpe des bois versés dans le lit** entre Bettant et Saint-Maurice-de-Rémens et **abattage de plusieurs arbres vieillissants** dans les traversées urbaines d'Ambérieu-en-Bugey et de Saint-Denis-en-Bugey.
- Bassin du Riez : **retrait d'embâcles** (Boyeux-Saint-Jérôme et Jujurieux)
- Lange : **opérations de ramassage de déchets** (Groissiat et Sarsouille à Oyonnax) par l'entreprise d'insertion Les Défricheurs.

D'autre part, le SR3A **propose aux communes un accompagnement technique lors de leurs travaux d'entretien des cours d'eau et de leurs abords** (abattage sélectif, gestion de la végétation, lutte contre la Renouée du Japon, plantations, etc.).

En 2025, les communes de Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Maurice-de-Rémens et Villieu-Loyes-Mollon **ont ainsi bénéficié de demi-journées d'intervention associant les agents communaux et le technicien Entretien du SR3A**, favorisant le partage de compétences et les bonnes pratiques de gestion des milieux aquatiques.



Opération entretien de la ripisylve à Saint-Jean-le-Vieux



Assurer un service de proximité répondre aux besoins des collectivités



Surveillance

Des ouvrages en crue

La surveillance en crue des ouvrages de protection classés consiste à **contrôler en temps réel, le niveau des cours d'eau au droit des ouvrages ainsi que l'état des digues, ou ouvrages hydrauliques afin de détecter tout signe de dégradation, de surverse, d'érosion ou d'instabilité pendant un épisode de crue**. Le GEMAPIEN, appuyé par les communes assure ce suivi des niveaux d'eau et d'ouvrages, réalise des inspections de terrain, transmet les informations aux autorités en charge de la gestion de crise. Pour l'année 2025, **aucun évènement hydro météo n'a provoqué de dépassement des niveaux de protection des ouvrages**, et un seul évènement a nécessité une surveillance sur site des niveaux et des ouvrages.

Nombres d'évènements avec surveillance hydro météo	Nombres de jours avec surveillance hydro météo	Nombres d'évènements avec surveillance terrain des agents	Nombres de jours avec surveillance terrain des agents
7	12	1	2



Suivi des niveaux sur un évènement de crue sur échelle limnimétrique du SE des Léchères. 19 fév. à 8h30, 20 fév. à 10h15 et 18h.

- **Surveillance semestrielle des ouvrages :**



Visite semestrielle sur la digue de la Sarsouille à Oyonnax

Le SR3A réalise **deux fois par an des inspections complètes de ses ouvrages de protection**. Ces visites ont pour objectif de répertorier puis de suivre l'évolution de tous désordres (dégradations) sur les digues. Elles ont eu lieu en janvier et juillet 2025.

- **Entretien de la végétation des ouvrages :**



Entretien annuel de la végétation sur la digue de Morette à Pont-d'Ain

Le SR3A assure l'**entretien annuel de la végétation de ses ouvrages de protection classés**. Cet entretien s'est effectué en décembre 2025.

Interventions

Post-crues



Confortement de berges réalisé en 2025 suite à la crue d'octobre 2024

Lors de la crue d'octobre 2024, de **nombreuses surverses ont eu lieu sur les berges perchées du Buizin**. Bien qu'aucune d'entre elles n'aient provoqué de rupture de ces berges, l'une de ces surverses a fragilisé de manière importante la berge en amont d'Ambutrix.

Des **travaux de réfection de cette berge ont été réalisés du 28 juillet au 06 août 2025**. Ils ont consisté en une reprise et un confortement des talus (côtés rivière et terre) avec la création d'un mini déversoir. Des **entretiens d'atterrissements** (accumulation de matériaux) à l'origine de surverses ont été également effectués sur Vaux-en-Bugey et Ambutrix.

Agir, intervenir *animer les programmes*



Travaux de restauration

Oignin à Izernore

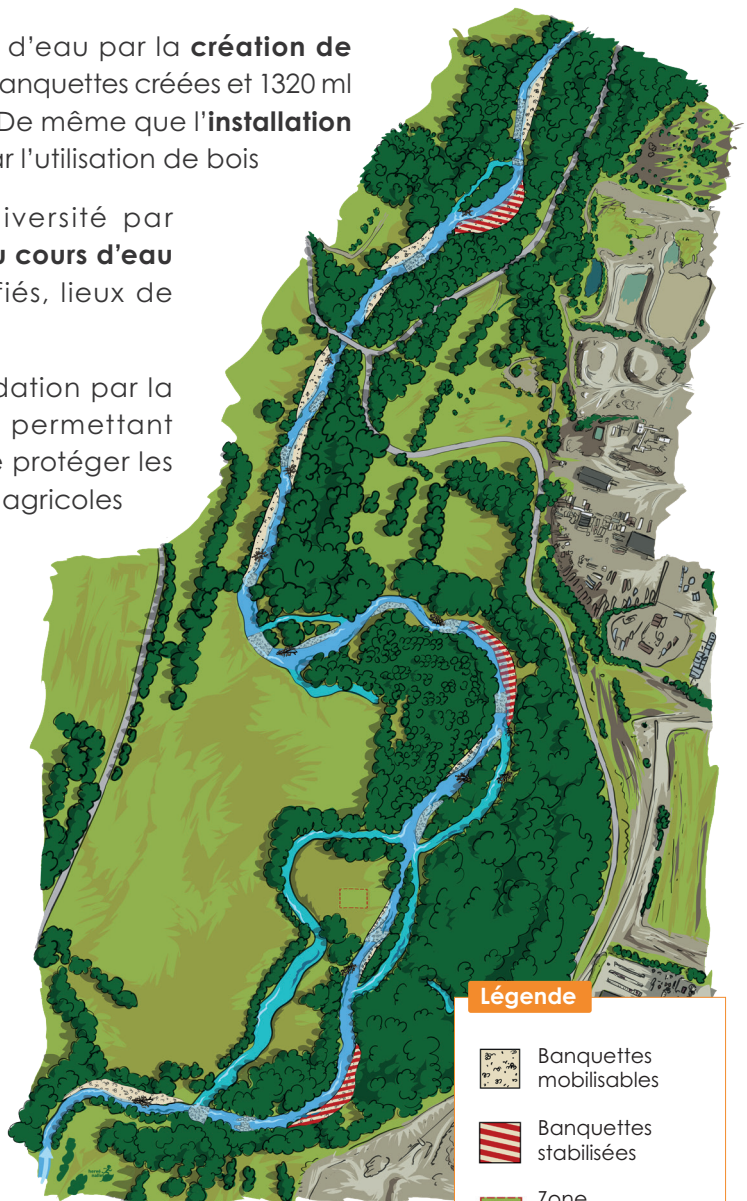
La délimitation des Espaces de Bon Fonctionnement du Lange Oignin a **identifié des secteurs prioritaires à restaurer**. Le secteur de l'Oignin entre le saut de Béard et le barrage EDF d'Intriat à Izernore en fait partie. Une étude faisabilité a fait ressortir le secteur allant de la confluence Evonnas/Oignin à l'aval du pont de Perrignat comme prioritaire.

Les travaux réalisés en 2025 sur **1 800 mètres linéaires** avaient pour objectif de restaurer la fonctionnalité de l'Oignin avec ses milieux environnants :

- Restaurer la fonctionnalité du cours d'eau par la **création de sinuosités et de bras morts** (900 ml de banquettes créées et 1320 ml de réouverture de bras secondaires). De même que l'**installation de 120 structures de diversification** par l'utilisation de bois
- Préserver et/ou favoriser la biodiversité par l'**amélioration de la fonctionnalité du cours d'eau** qui est créatrice d'habitats diversifiés, lieux de refuges pour la faune/flore associée
- Améliorer la gestion du risque inondation par la **création de chenaux secondaires** permettant d'atténuer les débordements afin de protéger les habitations, les personnes et les terres agricoles
- Réactiver et restaurer les habitats alluviaux par la **réhausse du lit de l'Oignin (injection de 1320 m³ d'alluvions)** ainsi que la **réouverture de bras secondaires** qui permettront de régénérer ces habitats aujourd'hui disparus

En complément, des **aménagements d'accompagnement agricole** ont été réalisés par le biais de clôtures et abreuvoirs.

Enfin, la création de corridors écologiques a été réalisée avec la végétalisation des berges ainsi que la plantation d'une haie.



© Hervé Nallet

Légende

-  Banquettes mobilisables
-  Banquettes stabilisées
-  Zone d'enfouissement de la Renouée du Japon

Travaux de restauration

Suran à Val-Suran

La délimitation des Espaces de Bon Fonctionnement du Suran a **identifié des secteurs prioritaires à restaurer**. Le secteur du Suran entre Louvenne et la Rivière à Val-Suran en fait partie. Une étude faisabilité a permis de valider de manière concertée le meilleur scénario qui tienne compte à la fois des enjeux environnementaux mais également socio-économiques.

Les travaux réalisés en 2025 sur **1 200 mètres linéaires** avaient pour **objectif de restaurer la fonctionnalité du Suran** avec ses milieux environnants :

- Préserver et restaurer la fonctionnalité du cours d'eau par la création de **1370 ml de rivière reméandrée et 661 ml de rivière restaurée par création de lits emboîtés et structure de diversification** par l'utilisation de bois
- Remonter le niveau de l'eau par **injection sédimentaire et par aménagements dans le lit mineur**
- **Favoriser la stagnation des petites crues** dans le lit majeur et ses annexes hydrauliques
- Améliorer les habitats aquatiques et rivulaires pour l'accueil des espèces (faune/flore) notamment par la **restauration de 280 ml de berge par techniques végétales et plantation de 7 450 m² de ripisylve**

En complément, des aménagements d'accompagnement agricole ont été réalisés par le biais de clôtures et abreuvoirs et l'installation d'une passerelle agricole.



© Hervé Nallet

» Agir, intervenir animer les programmes



Etudes de faisabilité Restaurations écologiques

La délimitation des Espaces de Bon Fonctionnement du Suran a identifié des secteurs prioritaires à restaurer.

- **La Doye de Montagnat** (Montagna-le-Templier)

Le secteur de la Doye de Montagnat dans la traversée de Montagna-le-Templier en fait partie. Une étude faisabilité devra permettre de **valider de manière concertée le meilleur scénario qui tienne compte à la fois des enjeux environnementaux mais également socio-économiques**.

- **Le ruisseau des 7 fontaines et la Prairie de Praille** (Véria, Andelot-Morval, Graye-et-Charnay)

Le secteur des prairies de Praille, du réseau hydrographique du ruisseau de la Praile/Véria et Fourchat ainsi que le ruisseau aval des 7 fontaines sur les communes d'Andelot-Morval/Véria et Graye-et-Charnay en fait partie. Une étude faisabilité devra permettre de **valider de manière concertée le meilleur scénario qui tienne compte à la fois des enjeux environnementaux mais également socio-économiques**.

- **Secteur de la « Déruppe »** (Torcieu)

La phase 1 de l'étude, consacrée à l'état des lieux et au diagnostic, visait à **comprendre le fonctionnement de l'hydrosystème et à identifier les causes de ses dysfonctionnements en vue de définir des scénarios de restauration**. Les résultats ont été présentés et validés lors du comité de pilotage du 14 novembre 2025.

Le diagnostic met en évidence un hydrosystème dégradé et dysfonctionnel. **Cette situation résulte principalement des travaux de correction fluviale réalisés au XIX^e siècle**, notamment les recoupements de méandres ayant réduit d'environ 20 % le linéaire du cours d'eau. Ces aménagements ont favorisé l'incision du lit, phénomène accentué par un déficit de transport sédimentaire et par la présence d'ouvrages limitant la dynamique naturelle du cours d'eau. Cette évolution a entraîné une **déconnexion progressive du lit majeur et de la nappe d'accompagnement, se traduisant par une forte régression des zones humides et une diminution de la bande active**, passée d'environ 35 à 22 hectares.

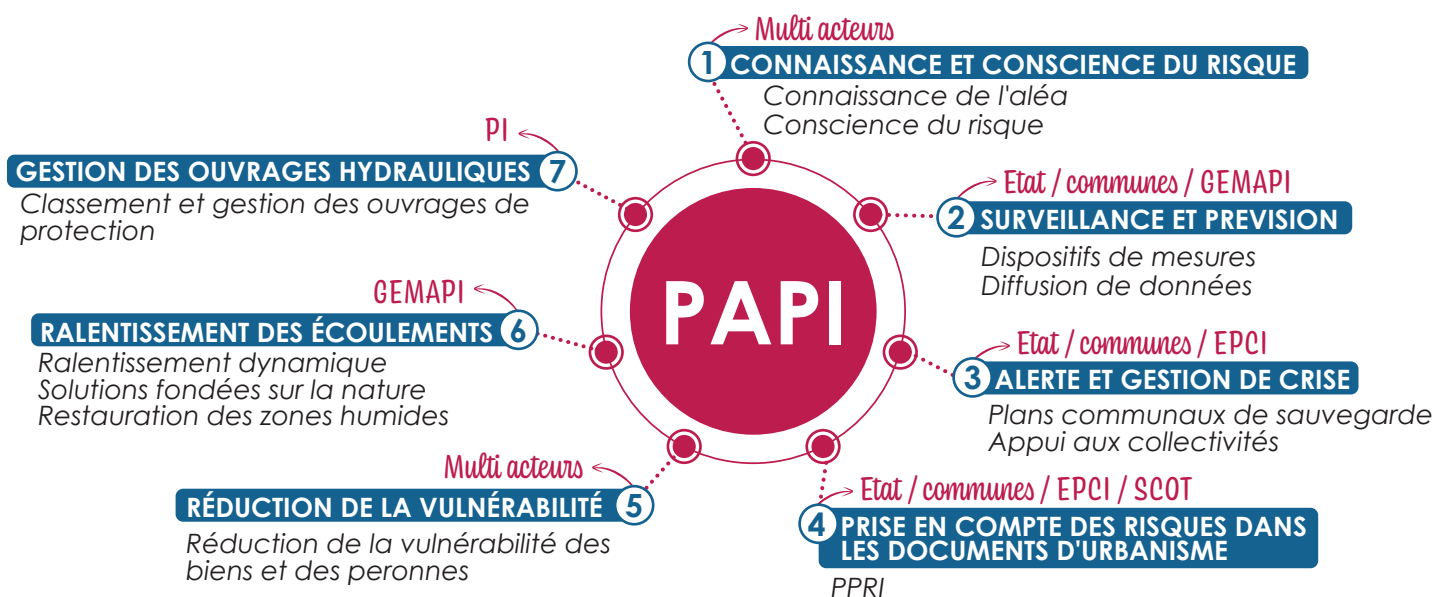
La phase 2 de l'étude visera à améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la nappe afin de lever les dernières incertitudes identifiées lors du diagnostic. Ces éléments permettront ensuite d'**élaborer différents scénarios de restauration**, qui serviront de base aux futures opérations de maîtrise d'œuvre déployées progressivement sur les différents secteurs du cours d'eau.

Programme d'Études Préalables (PEP)

Le PAPI est un **outil de prévention des inondations qui permet de travailler à l'échelle d'un bassin versant et d'intégrer toutes les politiques menées sur un territoire** (urbanisme, gestion des cours d'eau, gestion de crise, préservation de l'environnement, ...). Son objectif est de **réduire durablement les conséquences des inondations sur les habitants, les activités économiques, les infrastructures et l'environnement**.

Un programme d'actions **peut avoir plusieurs maîtres d'ouvrages** (GEMAPIEN, Etat, EPCI, communes, ...), et permet une contractualisation avec l'Etat (fond Barnier, RVPAPI) et d'autres financeurs. C'est un dispositif encadré par l'État, mais porté par les collectivités territoriales.

Il **s'articule autour de 7 Axes**, liés à différentes compétences et donc acteurs.



Avant sa mise en œuvre, un **Programme d'Études Préalables (PEP)** est réalisé sur cinq ans afin **d'améliorer la connaissance du risque et de construire un programme d'actions adapté**, en réalisant un diagnostic complet du territoire. Pour cela, le PEP intègre la réalisation d'études de connaissances du risque inondation et des actions en lien avec l'information, la gestion de crise, l'urbanisme et la réduction de la vulnérabilité.

L'année 2025 a été marquée par une forte dynamique de mise en œuvre du PEP, avec le lancement et le suivi de plusieurs schémas de gestion intégrée du risque inondation (Buizin, Lange, Oignin), la poursuite des actions d'animation et de sensibilisation du public (plateforme aléas, fiches réflexes, boîte à risque inondation), ainsi que l'achèvement de l'étude historique des crues et la remise du plan de pose des repères de crue.

Plusieurs avancées réglementaires et techniques ont également été enregistrées, notamment l'obtention d'autorisations de systèmes d'endiguement, l'attribution de marchés d'études hydrauliques (études hydrauliques points noirs et cours d'eau, système de surveillance et d'avertissement de crue) et la prolongation du PEP par arrêté préfectoral.

» Agir, intervenir animer les programmes



Schéma d'Aménagement Et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un **document de planification de la gestion de l'eau** à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il **fixe des objectifs de gestion et de préservation** de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides en conciliation avec la satisfaction des usages locaux.

Pour rappel, le SR3A est la **structure porteuse des 2 SAGE** sur son territoire :

- Le **SAGE Ain Aval et Affluents**, dont la démarche a émergé en 2023
- Le **SAGE de la Basse Vallée de l'Ain**, en mise en œuvre depuis sa révision en 2014

SAGE AIN AVAL & AFFLUENTS

- **Mise en place de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Ain Aval et Affluents**



La mise en place de la CLE du SAGE Ain Aval et Affluents (nommée également CLE Ain Aval et Affluents) a fait l'objet de nombreuses réunions préalables en 2025 avec ses membres pressentis, dans l'objectif de créer un premier espace de discussion autour de la démarche.

Ces réunions ont permis d'**aboutir à une composition de la CLE Ain Aval et Affluents à 71 membres**, le 16 septembre 2025, par arrêté préfectoral :



COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS

territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux



COLLÈGE DES USAGERS

des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations



COLLÈGE DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

[Annuaire des membres de la CLE](#)



Commission Locale de l'Eau (CLE) :

Instance décisionnelle du SAGE, composée de représentants des collectivités, de l'Etat et des usagers en présence sur le territoire d'application du SAGE (articles L.212-4 et R.212-30 du code de l'environnement).

Pour aller plus loin :

La **CLE de la Basse Vallée de l'Ain a été abrogée par la mise en place de la CLE Ain Aval et Affluents**. En effet, la CLE Ain Aval et Affluents a notamment pour mission d'assurer l'élaboration du SAGE Ain Aval et Affluents, mais également de mettre en œuvre le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain jusqu'à la mise en œuvre du SAGE Ain Aval et Affluents. Cela s'explique par le fait que le territoire du SAGE Ain Aval et Affluents inclut celui du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain.

• Elaboration du SAGE Ain Aval & Affluents

Rédaction de l'état des lieux :

L'état des lieux (article R212-36 du Code de l'environnement) est la première étape d'élaboration d'un SAGE. Elle consiste à **présenter les connaissances et à analyser les principaux enjeux en termes de milieux, d'usages et d'acteurs**, sur le périmètre du SAGE.

La rédaction de l'état des lieux du SAGE Ain Aval et Affluents a été anticipée depuis 2024 et **intègre en grande partie les données issues de l'étude prospective d'adaptation au changement climatique "Ain Aval 2050"** portée par le SR3A et finalisée en 2025.

Des **temps de concertation** seront organisés avec les membres de la CLE Ain Aval et Affluents, en 2026-2027, pour finaliser puis **valider cet état des lieux**.

Le **choix de la stratégie du SAGE Ain Aval et Affluents** succèdera ensuite à cette phase.

Études complémentaires :

Des **disparités et un manque d'informations** ont été mis en évidence lors de la collecte de données pour l'état des lieux du SAGE Ain Aval et Affluents. **Pour y remédier, deux études complémentaires** ont débuté en 2025-2026, dont les résultats permettront d'alimenter l'élaboration du SAGE Ain Aval et Affluents.

- Etude de connaissances sur l'hydrosystème karstique



Source du Corberan, à Maillat, Oignin
© Julien GIRARDOT

Cette étude de connaissances de l'hydrosystème karstique sur le territoire du SAGE Ain Aval et Affluents permettra de **mieux comprendre le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique des milieux karstiques**, en se questionnant également sur la **localisation des ressources en eau** présentant les meilleures caractéristiques pour la préservation des milieux aquatiques et pour garantir la satisfaction des besoins en eau potable.

- Calendrier : printemps 2025 à automne 2026
- Partenaires financiers : Agence de l'eau, Département de l'Ain, Région Bourgogne-Franche-Comté
- Appui technique : Cabinet Reilé

Définitions

Karst : Paysage formé par la dissolution de roches calcaires, caractérisé par des grottes, des gouffres, des rivières souterraines et des formes de relief particulières.

Hydrosystème : Ensemble des éléments d'eaux souterraines et de surface, et de leurs interactions.

Agir, intervenir *animer les programmes*



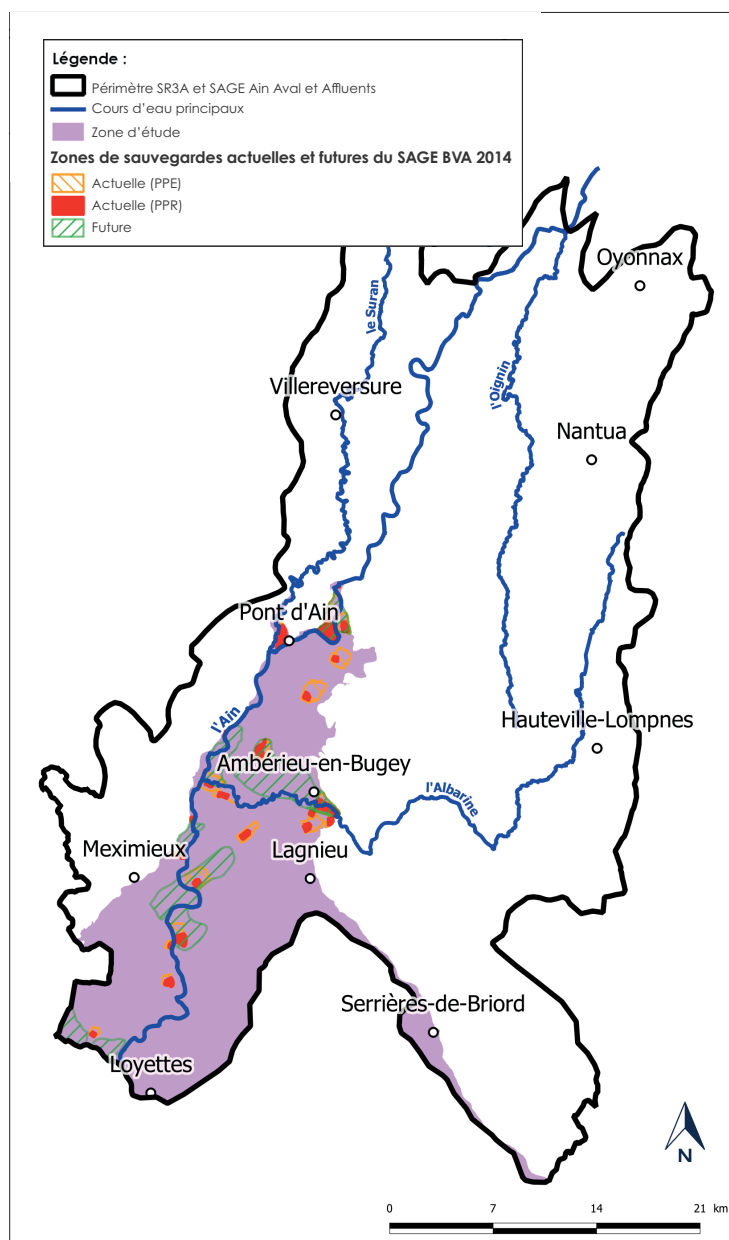
- Etude d'actualisation des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable en basse vallée de l'Ain

Le **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône-Méditerranée **identifie des masses d'eau souterraines et aquifères à fort enjeu pour la satisfaction des besoins d'alimentation en eau potable**, au sein desquelles des zones de sauvegarde sont à délimiter. Dans ces zones, l'objectif est d'éviter toute détérioration qualitative et quantitative pour assurer, actuellement ou pour le futur, un usage prioritaire d'alimentation en eau potable.

Dans le cadre de la précédente révision du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain (2014), une étude de délimitation des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable avait été réalisée en 2011 sur la nappe alluviale de l'Ain.

L'objectif de l'actualisation de cette étude est de **requestionner la délimitation et la pertinence de ces zones de sauvegarde vis-à-vis de l'évolution des besoins et des pressions sur le territoire**. Elle s'accompagnera d'une stratégie et d'un plan d'actions, définis en concertation avec les acteurs concernés, pour établir les modalités de préservation de ces zones.

- Calendrier : hiver 2026 à hiver 2027
- Partenaires financiers : Agence de l'eau, Département de l'Ain
- Appui technique : Ginger BURGEAP, CPGF HORIZON, ACTeon



Zones de sauvegarde du SAGE Basse Vallée de l'Ain (2014) à actualiser

SAGE BASSE VALLÉE DE L'AIN

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain, 7 avis ont été émis en 2025 par la CLE :

- Avis du bureau de la CLE - Autorisation temporaire de prélèvements d'eaux superficielles à des fins d'irrigation (Chambre d'Agriculture)
- Avis du bureau de la CLE - Projet de révision du PLU de Villieu-Loyes-Mollon
- Avis du bureau de la CLE - Projet de révision du PLU de Priay
- Avis du bureau de la CLE - Projet de révision du PLU de Sainte-Julie
- Avis du bureau de la CLE - Projet de révision du PLU de Vaux-en-Bugey
- Avis du bureau de la CLE - Projet de révision du PLU de Douvres
- Avis du bureau de la CLE - Projet de révision du SCOT Grand Bourg Agglomération



[Avis CLE](#)

Contrat Eau et Climat



Lors de la réunion d'impulsion du 20 février 2025 à Port, le nouveau **dispositif financier de contractualisation multithématique du 12^{ème} Programme 2025-2030 de l'Agence de l'eau**, appelé Contrat Eau et Climat, a été présenté aux acteurs du territoire.

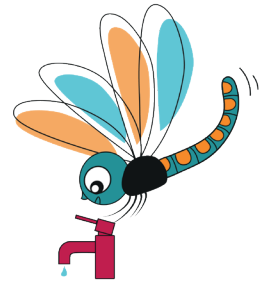
L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse **a missionné le SR3A pour l'élaboration, la rédaction et le suivi d'un Contrat Eau et Climat à l'échelle de son territoire**. Il sera **dédié aux collectivités et syndicats compétents dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des milieux aquatiques** et intégrera notamment des actions d'adaptation au changement climatique et de sobriété des usages de l'eau.

Les signataires du Contrat Eau et Climat bénéficieront d'aides élargies et d'une garantie de financement sur la durée du contrat (2027-2030). En cas de tensions financières sur le budget d'intervention de l'Agence, les actions inscrites dans le contrat seront prioritaires par rapport aux demandes d'aides non contractualisées.

En 2025, **les potentiels signataires du Contrat Eau et Climat ont été rencontrés par le SR3A afin de discuter de leurs projets à venir et des conditions d'aides**. Leur engagement sera ensuite formalisé auprès du SR3A et de l'Agence de l'eau, avant de commencer l'élaboration du contrat.

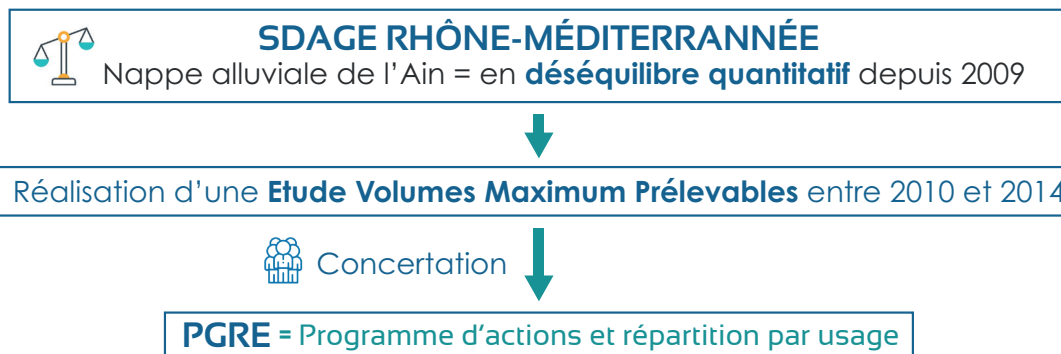
Le Contrat Eau et Climat pourra regrouper des actions des thématiques suivantes :

- Sobriété et adaptation au changement climatique
- Amélioration des systèmes d'assainissement collectif
- Opérations de déconnexion des eaux pluviales en favorisant l'utilisation de solutions fondées sur la nature
- Infiltration de l'eau dans le sol
- Restauration morphologique et écologique des cours d'eau et zones humides
- Restauration des ripisylves et amélioration de la continuité écologique
- Sensibilisation, éducation et participation des élus, scolaires et usagers



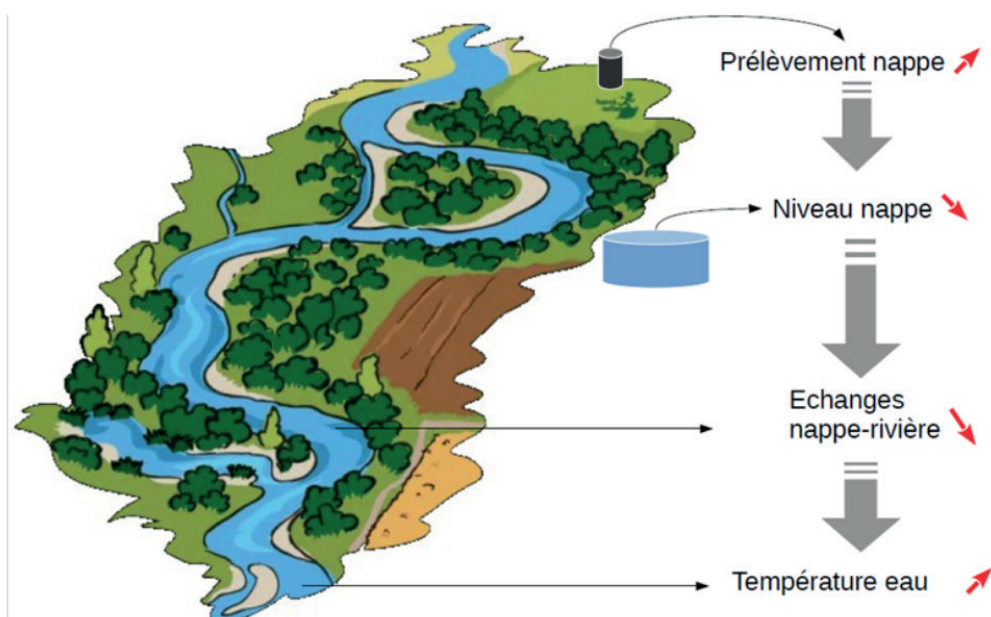
» Agir, intervenir animer les programmes

Plan de Gestion De la Ressource en Eau (PGRE)



Approuvé en 2017 pour une durée de dix ans, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de la Basse Vallée de l'Ain **fixe un cadre de répartition équilibrée de la ressource entre les différents usages** (agriculture, industrie et alimentation en eau potable). Il s'appuie sur un **programme de 21 actions visant à réduire les prélèvements et à améliorer la gestion de l'eau**, telles que l'optimisation des pratiques d'irrigation, la diminution des consommations industrielles durant la période estivale ou encore l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable.

Le SR3A réalise actuellement un bilan des actions engagées. Cette évaluation, fondée sur l'analyse des données disponibles sur la période 1997-2023, vise à mesurer les efforts accomplis par les différents acteurs du territoire et à apprécier leurs effets sur l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques.



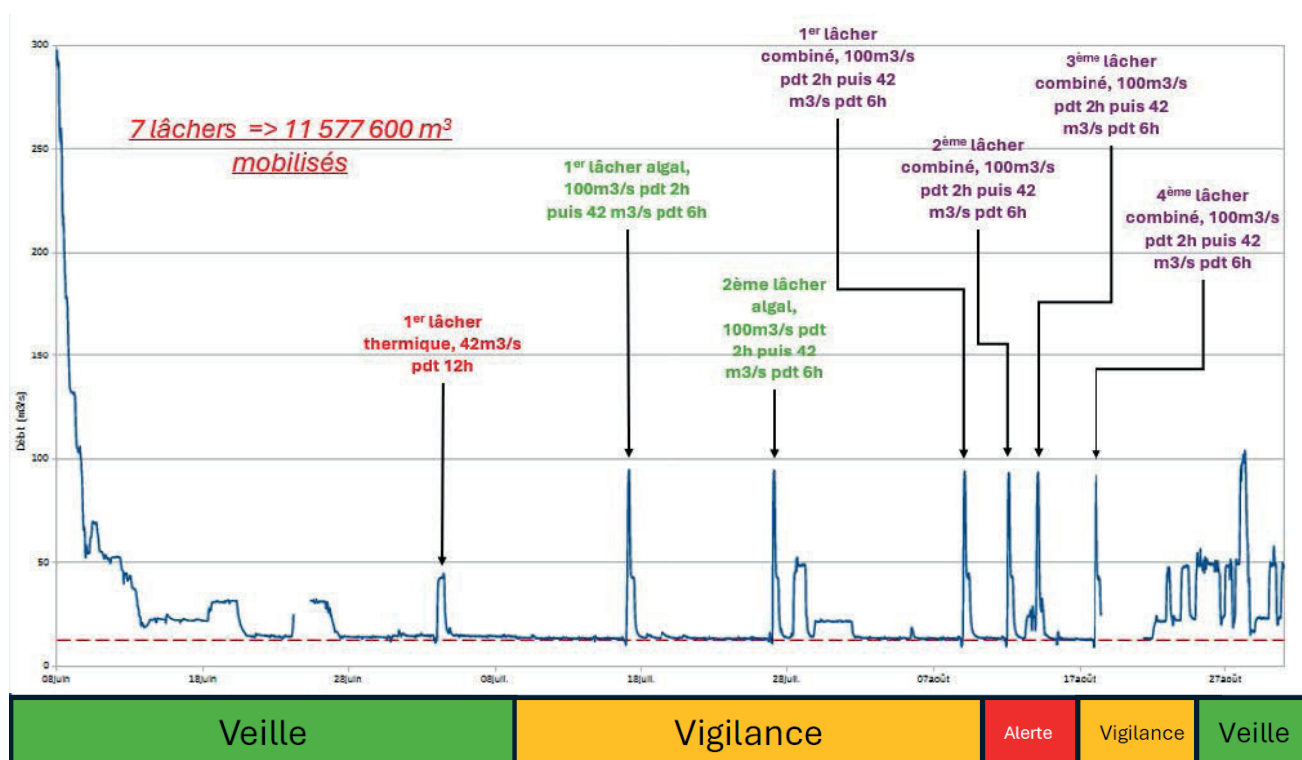
LA CELLULE D'ALERTE

En 2025, la Cellule d'Alerte de la rivière d'Ain a été activée dès le 8 avril afin d'assurer un **suivi renforcé des conditions hydrologiques et écologiques du cours d'eau**. Au total, **14 réunions de suivi** ont été organisées au cours de la saison. En complément, **14 tournées de terrain** ont été réalisées pour observer l'évolution de la rivière et alimenter les échanges entre les partenaires.

La saison estivale 2025 a été caractérisée par plusieurs épisodes de dégradation des conditions écologiques de la rivière d'Ain, principalement liés aux fortes chaleurs :

- Un premier épisode de chaleur marqué à la fin du mois de juin a entraîné une **hausse significative de la température de l'eau**, nécessitant la mise en œuvre d'un premier lâcher thermique.
- Entre le 20 et le 30 juillet, de nouvelles conditions de forte chaleur et d'ensoleillement ont favorisé un **développement important des algues, incluant des cyanobactéries**. Cette situation a conduit à la réalisation de deux lâchers destinés à limiter ces proliférations.
- Enfin, un épisode caniculaire s'est installé du 9 au 20 août, avec des **températures de l'eau dépassant ponctuellement 24 °C**. Quatre lâchers thermiques supplémentaires ont alors été déclenchés afin de préserver les conditions de vie des espèces aquatiques.

Au total, **sept lâchers environnementaux ont été réalisés au cours de la saison estivale 2025**, représentant près de **11,6 millions de m³ d'eau mobilisés**. Ces interventions ont contribué au maintien des équilibres écologiques de la rivière ; aucune mortalité piscicole n'a été constatée durant la période.



Bilan de la saison estivale 2025 de la cellule d'alerte de la basse vallée de l'Ain avec la chronique de débit de la rivière d'Ain à Pont-d'Ain

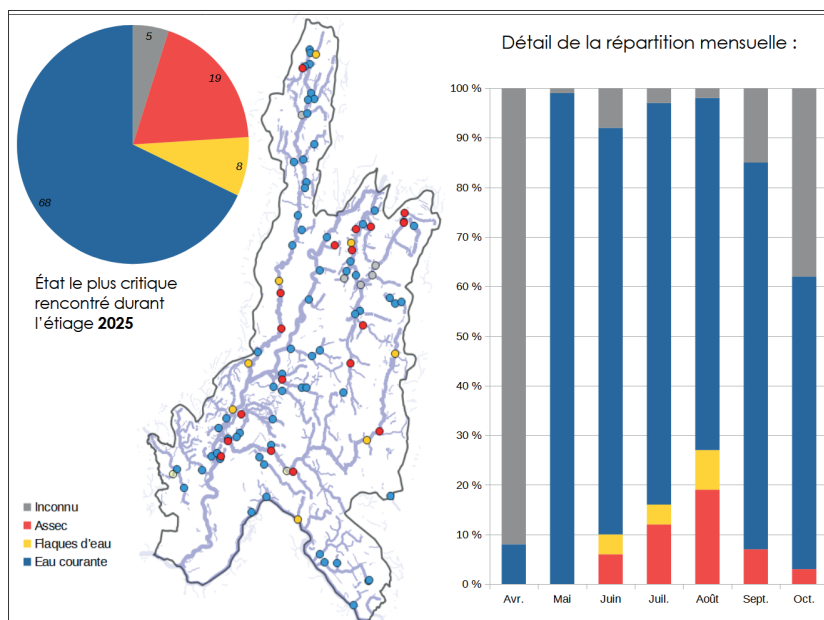


Agir, intervenir animer les programmes

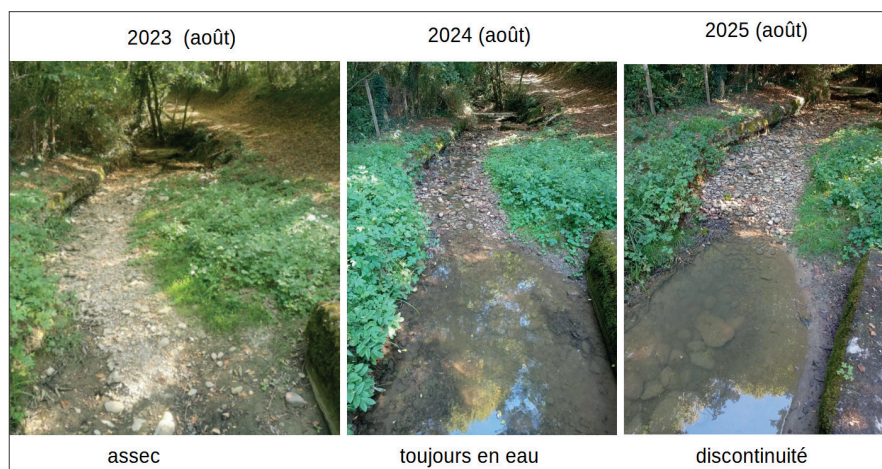
SUIVI DES ASSECS

Le SR3A a **reconduit son suivi des écoulements à l'étiage selon le protocole « ONDE »** (une observation à date fixe le 25 du mois + ou – 2 jours), **sur une centaine de stations, entre avril et octobre**. Ce suivi a pour double objectif :

- **Faire remonter la situation des petits affluents aux services de l'État** (cadre comité sécheresse) sur le moment
- **Analyser à posteriori l'intensité et la durée des assecs**, et leurs évolutions dans le temps.



Bilan du suivi des écoulements à l'étiage 2025

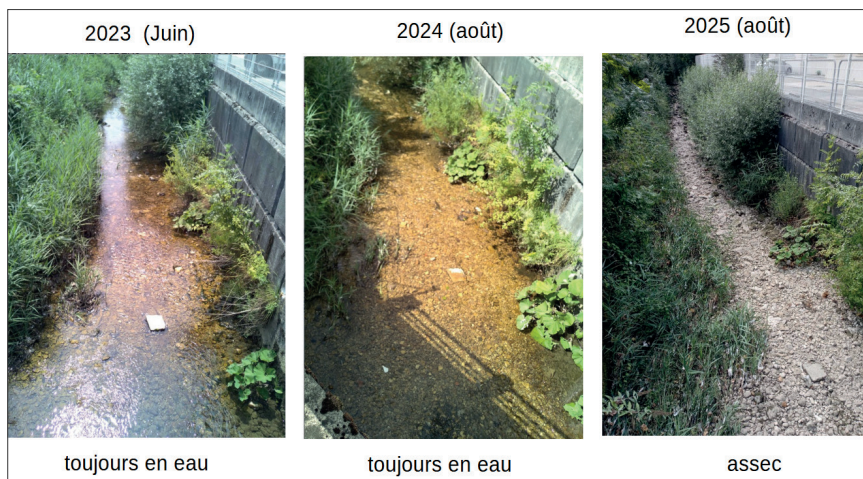


Ecoulements Etiage de 2023 à 2025, Bief de l'Ecotay à Priay

L'année 2025 a **globalement été marquée par un étiage « intermédiaire »**, entre la situation de 2023 (critique) et 2024 (peu de problème), comme l'illustre la situation du Bief de l'Ecotay à Priay (discontinuité mais pas assec comme en 2023).

Quelques exceptions sont tout de même à signaler sur le **nord du territoire avec des stations jamais observées à sec auparavant** (affluents jurassiens du Suran, Lange à Oyonnax).

Une analyse plus poussée pourra être réalisée à moyen terme (5 – 10 ans de suivi), à la manière de ce que l'**OFB peut produire**.



Ecoulements Etiage de 2023 à 2025, Lange à Oyonnax, avant la confluence de la Sarsouille

Accompagner les acteurs sensibiliser les citoyens



Des outils

Pour communiquer et sensibiliser

En 2025, le SR3A a **poursuivi le développement de sa stratégie de communication et de sensibilisation** afin de mieux faire connaître ses missions, ses études et ses actions. Plusieurs supports et événements ont été mis en place pour informer et mobiliser les partenaires, les collectivités et le grand public :

• Kit de communication printemps-été

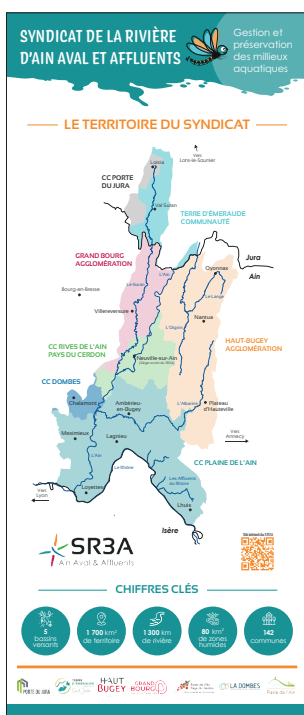
Destiné aux collectivités, ce kit met en lumière les études et travaux réalisés par le SR3A à travers des articles « clés en main ». Les communes et communautés de communes sont invitées à sélectionner les contenus pertinents pour leur territoire et à les intégrer dans leurs propres supports de communication, notamment les bulletins municipaux.

• Valorisation des chantiers de restaurations écologiques



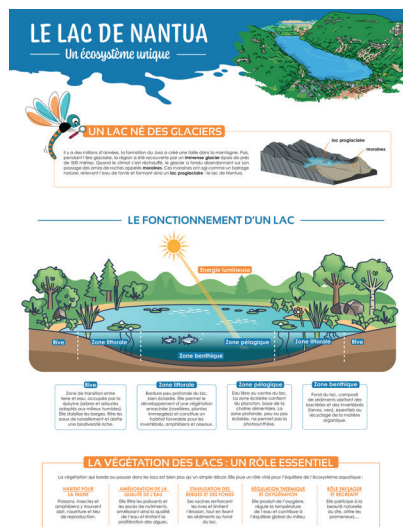
Dans le cadre des chantiers de restauration écologique conduits sur les cours d'eau du territoire, plusieurs supports de communication ont été créés afin d'expliquer les objectifs des opérations et les bénéfices attendus pour les milieux aquatiques. Ces outils comprennent notamment des panneaux de chantier, des fiches de présentation des travaux et des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux.

• Kakémono de présentation du territoire



• Exposition Lac de Nantua

Cette exposition vise à mieux faire comprendre le fonctionnement du lac, les pressions qui s'exercent sur cet écosystème et les solutions possibles le restaurer.

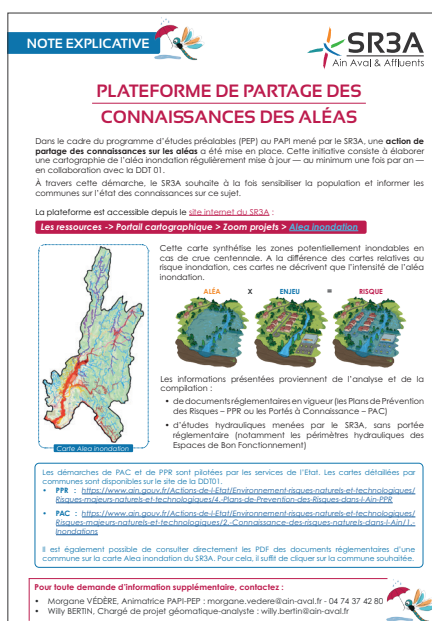




Accompagner les acteurs

sensibiliser les citoyens

• Plateforme de partage des connaissances de l'aléa inondation



Dans le cadre du programme d'études préalables (PEP) au PAPI, le SR3A a élaboré une cartographie de l'aléa inondation, qui **présente les secteurs susceptibles d'être inondés de manière plus ou moins importante et / ou fréquente lors d'une crue centennale** (1 chance sur 100 de se produire chaque année).

À travers cette démarche, le SR3A souhaite à la fois sensibiliser la population et informer les communes sur l'état des connaissances sur ce sujet.



La plateforme est accessible depuis le site internet du SR3A et sera mise à jour une fois par an en collaboration avec la DDT 01.

• Etude historique et repères de crues

Cette étude s'inscrit dans le cadre du Programme d'Études Préalables (PEP), et plus particulièrement dans son volet consacré à l'amélioration de la connaissance de l'aléa inondation et au développement de la culture du risque.

La mission porte sur la mise en œuvre de deux actions inscrites au PEP :

- Action 1-1 : Étude historique des inondations

Cette action vise à **constituer une base de données recensant les inondations** ayant affecté le territoire.

- Action 1-7 : Repères de crues et valorisation de la mémoire du risque

Cette action a pour objectif de **définir un programme d'implantation de repères de crues à l'échelle du territoire du SR3A**. Elle prévoit également la **mise en place de totems d'information** permettant de rappeler les principales inondations historiques et de sensibiliser le public aux risques d'inondation.



Crue de 1990 à Saint-Rambert-en-Bugey

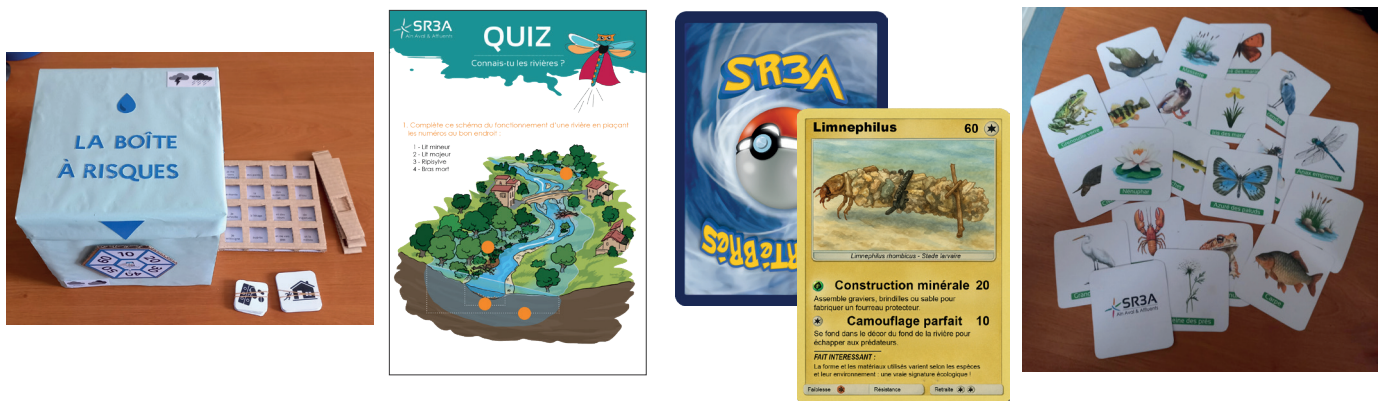


Exemple de repère de crue

• Outils pédagogiques

Afin de renforcer les actions de sensibilisation auprès de différents publics, plusieurs outils pédagogiques ont été conçus :

- La **Boîte à Risques**, un outil ludique dédié à la prévention des inondations, comprenant des énigmes et plusieurs mini-jeux permettant d'acquérir les bons réflexes à adopter en situation de crue
- Des **quiz** consacrés aux rivières et aux zones humides
- Des **cartes pédagogiques** inspirées des cartes Pokémon, mettant en avant trois espèces de macro-invertébrés aquatiques, à travers la découverte de leurs stades larvaire et adulte ;
- Un **jeu de memory sur la biodiversité des zones humides**, conçu pour faire découvrir de manière ludique les espèces caractéristiques de ces milieux.



Des formations

Pour les agents et les acteurs du territoire

• Formation des agents syndicaux et communaux à la surveillance en crue

Les 24 et 25 mars 2025, le SR3A, en partenariat avec France Dignes et Suez, a organisé **deux journées de formation dédiées à la surveillance des systèmes d'endiguements, auxquelles ont pris part les communes d'Oyonnax, de Brion, de Montréal-la-Cluse, ainsi que les agents de terrain du SR3A.**



• 1^{er} jour : présentation des outils de surveillance des crues disponible sur le territoire, des caractéristiques des digues du SR3A, des risques de rupture de digue et exercice de gestion de crise.

• 2^{ème} jour : visite de terrain des systèmes d'endiguement gérés par le SR3A sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération.





Accompagner les acteurs *sensibiliser les citoyens*

Des animations *Pour sensibiliser*

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation et de valorisation des milieux aquatiques, le SR3A a **participé à plusieurs événements et organisé différentes animations au cours de l'année**. Ces actions, menées en partenariat avec diverses structures locales, ont permis de toucher un large public, des enfants aux familles, autour des enjeux liés à l'eau, aux zones humides et aux milieux naturels.

• Marais et rivières à Samognat



Cette sortie en collaboration avec le CEN Rhône-Alpes a permis de revenir sur les travaux réalisés en 2024 sur l'Anconnans. Les participants ont ainsi pu constater les premiers résultats : la nature reprend ses droits. Le CEN Rhône-Alpes a abordé de son côté les actions en cours/à venir concernant la gestion des zones humides attenantes au ruisseau.

• La Voie des Colporteurs

Le SR3A a tenu un stand lors du festival La Voie des Colporteurs à Chavanne-sur-Suran. L'occasion d'échanger sur les défis liés à nos rivières, présenter les actions concrètes menées sur le terrain et lever le voile sur les curieux phénomènes des rivières intermittentes.

Deux visites guidées ont également permis de mettre en lumière les travaux réalisés sur le Suran à Chavanne-sur-Suran, entre 2024 et 2025.



• Séminaire Ramsar



Dans le cadre de la 17^e édition du Séminaire Ramsar France, le site Ramsar « Marais et Tourbières du Bugey », co-animé par le SR3A et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, a été mis à l'honneur lors d'une journée de terrain. Les participants ont découvert plusieurs zones humides emblématiques du territoire (Marais en Jarine, Marais de Vaux et Tourbières du Lac Genin) et échangé autour de leurs enjeux écologiques, de leur gestion concertée avec les acteurs locaux ainsi que des défis liés aux usages du territoire et à l'adaptation au changement climatique.

• La journée de la résilience à Brion

À l'occasion de la Journée nationale de la résilience, organisée chaque année pour renforcer la sensibilisation aux risques majeurs et développer la culture du risque, le SR3A a organisé le 11 octobre 2025 une balade commentée sur un système d'endiguement qu'il gère sur la commune de Brion. Cette visite a permis de présenter les enjeux liés au risque d'inondation, le rôle des ouvrages de protection du territoire ainsi que les comportements à adopter en cas de crue.



Livret de jeux distribué aux participants

Le SR3A a également participé à de nombreux autres événements au cours de l'année, tels que : le festival Albarine & Klorofil à Saint-Rambert-en-Bugey, la fête de l'Eau à Oyonnax, le nettoyage du Lac de Nantua ou encore la fête de l'écophilopôle à Pérouges.

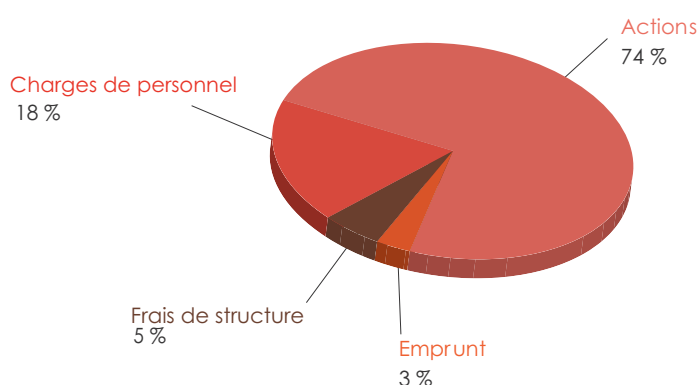
• Sorties à destination des scolaires

Par ailleurs, le SR3A a répondu aux sollicitations de plusieurs établissements scolaires en **organisant des visites de terrain à destination de collégiens et lycéens**. Ces interventions, menées notamment auprès d'élèves du lycée agricole Les Sardières et des écodélégués du collège de Pont-d'Ain, ont permis de présenter les missions du syndicat, le fonctionnement des rivières et des zones humides, ainsi que les enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques.

Financer les programmes bilan comptable

Le budget 2025 réalisé par le SR3A est de 4,2 millions d'euros.
Ces dépenses se répartissent en fonctionnement pour 1,37 M€ et en investissement pour 2,88 M€.

Dépenses 2025



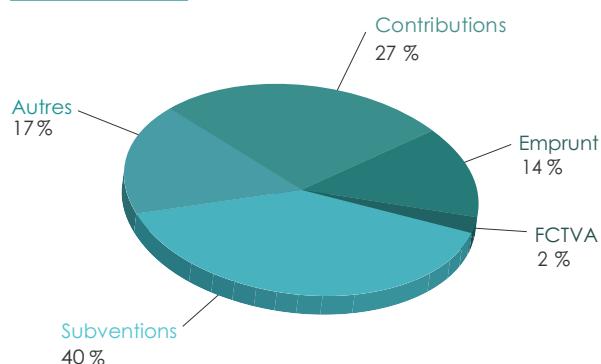
Concernant les dépenses, 74 % sont affectées aux actions, 18 % à l'ingénierie, l'animation et la gestion nécessaires à la mise en œuvre des actions, 5 % aux frais de structures et 3 % au remboursement de l'emprunt.

90 % des dépenses liées à des actions sont liées à la mise en œuvre de **la compétence GEMAPI**.

Les recettes sont basées à 27 % sur les contributions des membres, 40 % sur les subventions, 2 % sur le Fonds de Compensation de la TVA (sur les actions de 2020), 17 % sur d'autres recettes et 14 % sur l'emprunt.

Les chiffres présentés sont issus du Compte Financier Unique 2025 validé par le comité syndical du 22 juin 2026, et correspondent aux opérations budgétaires réalisées dans l'année.

Recettes 2025



Un soutien financier fort

- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Le département de l'Ain ;
- L'État ;
- Les fonds européens (FEADER) ;
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- La Région Bourgogne Franche Comté ;

Continuer sur sa lancée

perspectives 2026

L'activité du SR3A se poursuit et se développe en 2026, un aperçu des priorités de cette année et des actions programmées :

- EBF Rivière d'Ain et ses petits affluents / Albarine / Affluents du Rhône : Validation et lancement des programmes d'actions
- Actualisation du plan de gestion sédimentaire de la rivière d'Ain
- Elaboration du SAGE Ain Aval et Affluents : finalisation de l'état des lieux et poursuite des 2 études complémentaires
- Renouvellement de la CLE Ain Aval et Affluents suite aux élections locales
- Contrat Eau et Climat : élaboration du contrat et signature
- Schéma Lange-Oignin : étude hydraulique et hydrologique
- Dépôt du dossier PAPI
- Obtention du dossier de Servitude d'utilité public pour les systèmes d'endiguement
- Étude de faisabilité de système de surveillance de crues
- Travaux de restauration de la zone humide d'Heyriat (Sonthonnax-la-Montagne)
- Travaux de restauration de la lône de Port de Loyes (Chazey-sur-Ain)
- Etude de restauration de la lône du Planet
- Etude de faisabilité sur le Longevent (Meximieux et Pérouges)
- Etude de faisabilité de la rivière d'Ain au pont de Gévrioux (Châtillon-la-Palud)
- Etude de restauration de l'anse ouest du lac de Nantua et du Flon (enjeu écrevisse)

Glossaire

- | | |
|--|--|
| • CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels | • PGSZH : Plan de gestion stratégique des zones humides |
| • CLE : Commission Locale de l'Eau | • PI : Prévention des Inondations |
| • COPIL : Comité de pilotage | • PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation |
| • EBF : Espace de bon fonctionnement | • PLU : Plan Local d'Urbanisme |
| • EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux | • PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal |
| • EPCI : Établissement public de coopération intercommunale | • ROE : Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement |
| • ENS : Espace naturel sensible | • RVPAPI : Réduction de la vulnérabilité dans un programme d'action de prévention des inondations |
| • DDT : Direction départementale des Territoires | • SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau |
| • GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations | • SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux |
| • PAPI : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations | • SE : Système d'endiguement |
| • PEP : Programme d'Etudes Préalables | |
| • PGRE : Plan de gestion de la ressource en eau | |

SR3A
SYNDICAT DE LA RIVIÈRE D'AIN AVAL ET DE SES AFFLUENTS

au service de



Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents
64 rue des Associations
01160 Neuville-sur-Ain
04.69.18.82.30
contact@ain-aval.fr



www.ain-aval.fr

